



Lycée(s)	Général	Technologique	Professionnel	
Niveau(x)	CAP	Seconde	Première	Terminale
Enseignement(s)	Commun	De spécialité	Optionnel	
Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques				

Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques (26-28 heures)

Sommaire

Programme	2
Sens général du thème en classe de terminale	3
• Explicitation du préambule du thème	3
• Explicitation de la structure générale du thème	3
• Problématique générale du thème	4
Orientations pour la mise en œuvre de l'introduction du thème	4
• Articulation et sens général	4
• Éléments fondamentaux. Notions et points de connaissance	5
• Pistes pédagogiques	9
Orientations pour la mise en œuvre de l'axe 1 du thème - Usages sociaux et politiques du patrimoine	11
• Articulation et sens général	11
• Éléments fondamentaux. Notions et points de connaissance	11
• Pistes pédagogiques	17
Orientations pour la mise en œuvre de l'axe 2 du thème - Patrimoine, la préservation entre tensions et concurrences	18
• Articulation et sens général	18
• Éléments fondamentaux. Notions et points de connaissance	22
• Pistes pédagogiques	32

Orientations pour la mise en œuvre de l'objet conclusif : « La France et le patrimoine, des actions majeures de valorisation et de protection. » . . . 34

- Articulation et sens général 34
- Problématique de l'objet conclusif 35
- Éléments fondamentaux. Notions et points de connaissance 35
- Pistes pédagogiques 40

Bibliographie et ressources 42

- Sur l'introduction 42
- Sur l'axe 1 42
- Sur l'axe 2 43
- Sur l'objet conclusif 44

Programme

Ce thème a un double objectif : connaître ce que recouvre aujourd'hui la notion de patrimoine, matériel et immatériel, dans ses dimensions historiques et géographiques, et comprendre les enjeux géopolitiques qui lui sont associés.

Les deux axes visent à :

- faire saisir aux élèves l'importance de la dimension politique associée au patrimoine et les conflits qui peuvent lui être associés ;
- leur montrer comment la valorisation et la protection du patrimoine peuvent être des vecteurs de développement mais aussi des sources de tensions et de concurrences.

Introduction : • La construction et l'élargissement de la notion de patrimoine : de la transmission entre individus à l'héritage au profit de l'humanité. • Le « patrimoine mondial » de l'Unesco : une construction des États et de la communauté internationale de plus en plus diversifiée mais spatialement concentrée.	
Axe 1 Usages sociaux et politiques du patrimoine	Jalons • Réaménager la mémoire. Les usages de Versailles de l'Empire à nos jours. • Conflits de patrimoine. Les frises du Parthénon depuis le XIXe siècle.
Axe 2 Patrimoine, la préservation entre tensions et concurrences	Jalons • Urbanisation, développement économique et préservation du patrimoine. Paris entre protection et nouvel urbanisme. • La destruction, la protection et la restauration du patrimoine, enjeu géopolitique. La question patrimoniale au Mali. • Le tourisme culturel, entre valorisation et protection. Venise, entre valorisation touristique et protection du patrimoine.
Objet de travail conclusif La France et le patrimoine, des actions majeures de valorisation et de protection.	Jalons • La gestion du patrimoine français : évolutions d'une politique publique. • La patrimonialisation, entre héritage culturel et reconversion. Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. • Le patrimoine, facteur de rayonnement culturel de la France dans le monde et objet d'action diplomatique (un exemple du patrimoine immatériel : le repas gastronomique des Français).

Sens général du thème en classe de terminale

Le professeur peut envisager un traitement du thème en 26 à 28 heures (évaluation comprise).

Explicitation du préambule du thème

La spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP) adopte une approche pluridisciplinaire, dont l'objectif est d'apporter aux élèves des clefs de compréhension du monde en analysant des objets d'étude contemporains.

Le thème du patrimoine est articulé autour de trois verbes : « identifier », « protéger » et « valoriser », qui ancrent le patrimoine dans de constantes évolutions, au gré de ses usages et des conflits opposant différents acteurs, faisant de lui un objet finalement très politique. Notons au préalable que le patrimoine recouvre plusieurs réalités, qu'il peut être matériel (des biens mobiliers ou immobiliers, à commencer par des monuments), mais aussi immatériel (au sens large, recouvrant différents aspects culturels telles les langues, les pratiques et les traditions) ou naturel. Cet élargissement de la notion est récent, en particulier sous l'impulsion de législations des États puis de l'Unesco, et l'on pourra interroger tant son cadre de classement que ses limites. En historicisant cette évolution, d'une transmission initiale entre individus (le patrimoine privé) à une transmission collective (« l'héritage au profit de l'humanité », qui évoque naturellement « le patrimoine mondial » comme un bien collectif inaliénable), la notion revêt toute sa dimension géopolitique actuelle en montrant comment les sociétés se construisent ou s'opposent par la mobilisation d'un ou de leur patrimoine.

Ce thème permet donc d'étudier toute la dimension politique associée au patrimoine, au sens où celui-ci peut servir au pouvoir non seulement comme le support d'une mémoire, mais aussi comme projection de puissance et externalité économique. Or, ces dimensions entremêlées peuvent générer des conflits, soit que le patrimoine en soit le théâtre lui-même (sanctuarisé pour les uns et vilipendé pour les autres pour le sens qu'ils lui attribuent), soit qu'il en soit l'objet par les tentatives de captation, voire de spoliation. Dès lors se pose la question de sa préservation, en tension avec sa valorisation potentielle. Si celle-ci peut, par les biais du tourisme ou du savoir notamment, être vecteur de développement, le patrimoine peut également faire l'objet de concurrences ou de conflits dans ses multiples usages. Sans vouloir faire avec les élèves un inventaire ni une étude approfondie d'objets patrimoniaux, cette étude permet de mobiliser différents outils propres aux disciplines de la spécialité pour restituer les enjeux autour du patrimoine dans toute leur complexité.

Explicitation de la structure générale du thème

Les axes du thème permettent d'analyser de manière croisée ses différentes dimensions.

L'axe 1 invite à poser les différents usages sociaux et politiques du patrimoine, notamment par une approche historique analysant l'évolution des rapports des sociétés à leur patrimoine. Le patrimoine est ainsi investi, en particulier par le pouvoir, de dimensions symboliques qui peuvent être mobilisables dans les différents champs du politique (légitimation, diplomatie, *soft power*, etc.). Par voie de conséquence, une telle imbrication entre identité et patrimoine peut conduire à des conflits entre États ou entre sociétés, et ce jusqu'à nos jours, tant fut grande la prédation de celui-ci et difficile sa restitution.

L'axe 2 permet d'analyser la préservation du patrimoine au cœur des enjeux de développement des sociétés, avec un fort potentiel de conflictualités. Ainsi, si le patrimoine peut être une ressource (par le tourisme par exemple), le développement des zones urbaines doit aussi l'intégrer. La question de sa restauration après sa destruction amène également à réfléchir avec les élèves à d'autres dimensions, notamment sociales et culturelles, de la transmission du patrimoine dans une zone de conflit.

L'objet de travail conclusif revient sur les différentes dimensions géopolitiques étudiées dans les deux axes en l'appliquant au cas de la France, pays pour lequel le patrimoine revêt une dimension géopolitique de premier plan mais nécessite un investissement constant pour le valoriser et le protéger, à même, chemin faisant, de maintenir l'influence de la France par un rayonnement culturel dont sait faire usage sa diplomatie.

Problématique générale du thème

Au fond, la multitude des études proposées – et les trois verbes précédant la notion, « identifier, protéger, valoriser » – propose le défi d'embrasser l'ensemble du thème dans une réflexion lisible par les élèves. Il convient de faire émerger d'abord les questionnements inhérents à la définition d'un patrimoine (ce qui *doit* être transmis, donc protégé), porteur de sens et de potentialités pour une société donnée, sans oublier que ces usages sont percutés par des tensions, voire des conflits, à l'intérieur ou entre les sociétés. On peut ainsi poser le questionnement suivant : **dans quelle mesure identifier un patrimoine conduit-il à le protéger, malgré les tensions engendrées par ses multiples usages et valorisations ?**

Orientations pour la mise en œuvre de l'introduction du thème

Articulation et sens général

L'introduction du thème vise essentiellement à donner aux élèves une connaissance claire de la notion de patrimoine, répondant ainsi au premier objectif défini par le préambule : « connaître ce que recouvre aujourd'hui la notion de patrimoine, matériel et immatériel, dans ses dimensions historiques et géographiques. » Cette connaissance est toutefois enrichie par l'étude des axes et de l'objet de travail conclusif, qui permet aux élèves de constituer un répertoire d'objets patrimoniaux divers, afin de pouvoir appréhender de manière concrète et dans différents contextes la notion de patrimoine.

Dans l'objet de travail conclusif, le jalon portant sur « la gestion du patrimoine français : évolutions d'une politique publique » offre également l'occasion de revenir, à l'échelle nationale, sur la définition du patrimoine par les acteurs publics.

Éléments fondamentaux. Notions et points de connaissance

La construction et l'élargissement de la notion de patrimoine : de la transmission entre individus à l'héritage au profit de l'humanité

Dans son emploi actuel, celui des « journées du patrimoine » par exemple, le terme « patrimoine » est d'usage récent. Dans sa huitième édition (1932-1935), le dictionnaire de l'Académie française ne mentionne pas encore ce sens élargi, qui apparaît en ces termes dans la neuvième édition : « Ensemble des biens, des richesses matérielles ou immatérielles qui appartiennent à une communauté, une nation et constituent un héritage commun. » Celles-ci ont une forte valeur identitaire. La première apparition moderne de la notion date de 1931, à Athènes, lors de la conférence internationale organisée par l'OIM (Organisation internationale des musées), organisation émanant de la Société des Nations. Dès la Première Guerre mondiale, le terme « patrimoine » avait été présenté aux côtés de « richesses de la Nation ». Après la Seconde Guerre mondiale, l'Unesco reprend et élargit les attributions de l'OIM en faisant cette fois apparaître l'idée de patrimoine universel. Finalement, ce sont les destructions opérées lors des conflits mondiaux qui ont entraîné la prise de conscience d'un patrimoine à protéger, comme un bien à transmettre.

Patrimoine : évolution d'une notion

En son sens premier, directement emprunté du latin *patrimonium* (dérivé de *pater*, « père »), le **patrimoine** désigne les biens de famille, que l'on hérite de ses ascendants ou que l'on constitue pour le transmettre à ses descendants. Le terme revêt un sens plus spécifique en droit, où il correspond à l'ensemble des biens et des obligations d'une personne physique ou morale.

En son sens dérivé, le patrimoine change d'échelle : il n'est plus celui d'un individu ou d'une famille, mais d'une communauté. Mais il change aussi en partie de nature : alors que le patrimoine familial correspond à des biens matériels (ou à des dettes) dont la réalité et l'usage sont directs, le patrimoine collectif se signale par la perte d'une « valeur d'usage¹ ». Le patrimoine économique tend à désigner les biens transmis en héritage, qui renvoient l'individu à sa famille, tandis que le patrimoine au sens culturel désigne l'ensemble des savoirs, savoir-faire, traditions, coutumes ou pratiques dont l'individu se reconnaît l'héritier, et renvoie ce dernier aux groupes qui lui ont transmis cet héritage pour se forger une identité personnelle.

La **patrimonialisation** renvoie au processus de sélection d'un bien, qui tend à le protéger et le valoriser.

1. Jean-Michel Leniaud, « Patrimoine », *Encyclopaedia Universalis*, 2007. Dans l'article, l'expression est spécifiquement contextualisée aux années 1970 et 1980, à un moment d'élargissement des critères de sélection, et donc de la notion de patrimoine, « susceptible de s'étendre à l'ensemble des objets qui ont perdu leur valeur d'usage. »

Des pratiques de conservation préexistantes à la construction de la notion de patrimoine

Sans entrer trop dans le détail, il peut être intéressant de souligner l'ancienneté des pratiques de conservation, notamment au sommet de l'État, de biens précieux mais dont la valeur va au-delà de leur seule valeur pécuniaire. Ainsi, dès l'Antiquité et le Moyen Âge, des institutions conservent des objets de valeur, soumis aux aléas de l'histoire. On peut penser à la pratique des trésors dans les sanctuaires de la Grèce antique, ou bien encore aux reliques des saints dans la chrétienté médiévale : il y a une dimension patrimoniale des traditions religieuses. La bibliothèque et le Mouseïon (« temple des Muses », ou Musée) d'Alexandrie, institués par les Lagides au III^e siècle av. J.-C., peuvent également être compris comme une institution destinée à la conservation et à la transmission d'un patrimoine littéraire, philosophique, scientifique, etc. Le cas des trésors royaux, *regalia* (voir par exemple ceux de [la basilique Saint-Denis](#)), dont la nature privée ou publique est emblématique de la double portée d'objets symboliques transmis entre générations et composés d'ajouts successifs, incluant par exemple les instruments du sacre. À la Renaissance, un nouveau rapport au passé apparaît : se constituent, avec les fouilles archéologiques, les premières collections animées par la volonté de mieux connaître le passé, et d'en conserver les traces (par l'intermédiaire d'antiquaires). Les puissants accumulent et tirent avantage à montrer divers objets d'intérêt (pièces de monnaie, vestiges, tableaux) rassemblés dans des collections princières, au sein de cabinets de curiosités. Ces collections privées relèvent d'une pratique distinctive des élites aristocratiques, qui renoue avec certaines pratiques de la Rome antique. C'est en Italie, au XV^e siècle, qu'apparaissent les premiers « musées » (le mot vient du « temple des Muses »), à l'occasion d'un don d'antiquités romaines du pape Sixte IV à la ville de Rome. Ceux-ci restent italiens jusqu'au XVII^e siècle, en raison de la profusion des traces de l'Antiquité romaine, qui y jouent plus qu'ailleurs un rôle éminent dans le rapport au passé des élites. Les musées s'installent en Europe progressivement.² Parallèlement, le développement du Grand Tour au XVIII^e siècle renforce la sensibilité au passé de jeunes aristocrates, visitant les ruines, tandis que de premiers guides touristiques accompagnent leurs pérégrinations. À travers ces différents exemples apparaît l'idée que la propriété cesse progressivement d'être seulement une affaire privée ; elle peut être une affaire collective, prise en charge par des institutions publiques. Les musées se diffusent ensuite au reste du monde, portés par la colonisation, du XIX^e siècle à nos jours. Ceci nécessite toutefois des adaptations architecturales des lieux d'exposition et l'obligation de penser l'ouverture à un public, certes restreint, des œuvres qu'il faut classer, surveiller, présenter.

Le moment révolutionnaire : l'invention d'un « patrimoine national » ?

Si la volonté de conserver et ouvrir au public des vestiges ne date pas de la Révolution, celle-ci marque un tournant. Les révolutionnaires français entendent explicitement rompre avec le passé, sinon en faire table rase. Dès les premiers événements révolutionnaires, une politique de destruction des symboles de la monarchie est mise en place ; dans le même temps, **la nationalisation des biens de l'Église, de la Couronne et des émigrés constitue un véritable « patrimoine national »**. Ainsi, la destruction de la Bastille est votée dès le 15 juillet 1789 ; à l'été 1793, la Convention vote un décret

2. Krzysztof Pomian, *Le musée, une histoire mondiale*, Paris (Gallimard), 2022. T. 1 : du trésor au musée ; tome 2 : l'ancrage européen, 1789-1850 ; tome 3 : à la conquête du monde, 1850-2020. Voir aussi un entretien de l'historien sur [le site de l'Unesco](#).

prévoyant la destruction des tombeaux et mausolées de la basilique Saint-Denis, nécropole des rois de France, le 10 août 1793. Cette activité destructrice, à laquelle se mêlent vite des considérations pécuniaires, est en partie empêchée, notamment par l'engagement d'Alexandre Lenoir, qui sera en 1795 le premier conservateur du Musée des monuments français.

En réaction à ces excès, la Convention – sur le rapport de l'abbé Grégoire, en 1794 – met en œuvre une première politique patrimoniale ; il s'agit de conserver des vestiges du passé dans l'intérêt de tous, en mettant en avant leur valeur éducative, pédagogique.³ Le nom de l'abbé Grégoire est souvent associé à la construction de la notion de patrimoine, quand bien même celui-ci n'emploie pas le terme. Durant l'Ancien Régime, des premiers efforts étaient déjà entrepris pour conserver des vestiges – notamment les édifices médiévaux – ou des œuvres d'art, ainsi du projet du comte d'Angivillier préfigurant le musée du Louvre sous Louis XVI. Cependant, le moment révolutionnaire correspond en tout cas à un temps particulier : la définition de la nation, et de sa valeur, passe par la conservation, l'entretien et la mise à disposition du public de ses « monuments », et d'un afflux d'œuvres saisies et constituant alors les « biens nationaux », au-delà même de leur signification politique. Le Musée du Louvre accueille le public le 1^{er} octobre 1793 tandis que les commissions des monuments et des arts dressent des inventaires partout dans le pays. Des fouilles archéologiques, si elles ne sont pas encore systématiques, sont entreprises dans le pays afin de protéger ce qui peut l'être, notamment de la vente de ces biens. Parallèlement, la restructuration des sociétés savantes accompagne un mouvement qui se pense comme porteur d'une politique éducative. L'uniformisation de la politique patrimoniale et archéologique est en tout cas lancée, et se poursuit sous les régimes ultérieurs, le Consulat et l'Empire.

Des premières législations jusqu'au « tout-patrimoine »

Si le moment révolutionnaire français peut servir de jalon, le mouvement est similaire dans toutes les nations européennes au cours du XIX^e siècle, et jusqu'au Japon. Les États-Unis ont une politique similaire mais beaucoup plus tardive, par le *National Historic Preservation Act* en 1966. Au XIX^e siècle, la vision patrimoniale reste résolument arrimée à l'édification nationale. Toutefois, la nation est alors essentialisée ou réifiée, comme si elle était naturelle ou avait toujours été là, tandis que le patrimoine viendrait servir de socle et de repères aux yeux des citoyens. Les différents mouvements nationalistes s'appuient sur la construction de symboles communs dont certains sont issus du passé⁴. En France, l'action de patrimonialisation est d'abord centrée sur le monument historique et son administration, laquelle décide donc ce qui en relève ou non. En 1830, François Guizot crée l'inspection générale des monuments historiques, qui sert à établir une liste des monuments à restaurer. Entre 1834 et 1860, Prosper Mérimée est nommé à cette fonction, et permet la sauvegarde de nombreux monuments (notion qui limite alors au patrimoine bâti.). La France se dote d'une loi sur le patrimoine en 1913, qui énonce notamment « l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité des collections publiques d'œuvres d'art. L'Inventaire général des monuments historiques et artistiques est initié par Malraux en 1964, avec l'objectif de classer, et donc d'évaluer la manière dont la protection de l'Etat devait s'étendre pour eux.

3. Rose-Marie Le Rouzic, « L'influence de la Révolution en France sur la notion de patrimoine et sur l'archéologie : rôle et pratiques (1790-1848) à travers quelques exemples », Révolutions, édité par Clara Filet et al., Éditions de la Sorbonne, 2017.

4. Anne-Marie Thiesse, *La création des idées nationales, Europe 18^e-20^e siècle*, Paris : Editions du Seuil, 1999.

La notion de patrimoine s'élargit au cours du XX^e siècle. Une extension chronologique d'abord : le patrimoine est de plus en plus vite constitué après sa création (avec des exceptions : la tour Eiffel n'est protégée officiellement qu'en 1964). En 1950, la commission supérieure des monuments historiques fixe la règle des 100 ans (après la naissance de l'auteur), qui est transgressée toutefois pour Le Corbusier, Auguste Perret ou le facteur Cheval. Une extension topographique ensuite : du fait de la modernisation et de ses conséquences (l'urbanisation, notamment), le patrimoine est étendu à son environnement proche, ce qui l'environne, au site, au paysage. Cette logique aboutit à la patrimonialisation de la nature dans les années 1970. L'engouement pour le « patrimoine » s'illustre, à la fin du XX^e siècle, par les temps forts de sa célébration : l'année européenne du patrimoine, en 1975 ; l'année du patrimoine en France en 1980 et les Journées du patrimoine, instituées en 1984. La notion de patrimoine s'étend aussi dans ses catégories, recouvrant de plus en plus des réalisations singulières ou typiques (lavoirs, moulins, usines, etc.) souvent à l'initiative d'associations locales, et perd sa vision ancienne centrée sur le monument officiel. Jusqu'au « tout-patrimoine », limite toutefois identifiée par François Hartog et que celui-ci associe à la notion de « **présentisme** » : « Au cours de ces années [1980], la vague patrimoniale, en phase avec celle de la mémoire, a pris de plus en plus d'ampleur jusqu'à tendre vers cette limite que serait le "tout-patrimoine". Tout comme on annonce ou réclame des mémoires de tout, tout serait patrimoine ou susceptible de le devenir. La même inflation semble régner. La patrimonialisation ou la muséification a gagné, se rapprochant toujours plus du présent. Il a même fallu stipuler, par exemple, "qu'aucune œuvre d'architecte vivant ne saurait être légalement considérée comme monument historique". C'est là un indice très net de ce présent s'historisant lui-même. »⁵

Le « patrimoine mondial » de l'Unesco : une construction des États et de la communauté internationale, de plus en plus diversifiée mais spatialement concentrée

Comme l'a montré le premier temps de l'introduction, la notion de patrimoine s'est développée de manière conjointe à la constitution des identités nationales. À cet égard, l'expression de « patrimoine mondial » pourrait constituer un oxymore, et amène en tout cas à poser la question suivante : le « patrimoine mondial » désigne-t-il un niveau de reconnaissance (la somme des patrimoines nationaux d'intérêt mondial) ou bien véritablement un patrimoine commun de l'humanité ?

Le patrimoine mondial est en tout cas indissociable de l'Unesco. Créée en 1946 à Paris, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (*United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*) est l'une des institutions spécialisées des Nations unies, qui se signale par son périmètre d'action très large. Le patrimoine relève d'une commission spécifique, dont le budget repose sur les contributions des États et de contributions volontaires.

Bien que plusieurs initiatives et conventions internationales l'aient précédée (on pense notamment à la conférence d'Athènes sur la conservation artistique et historique des monuments en 1931, à la convention de La Haye sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé en 1954, ou encore à la création du conseil international des monuments et des sites – ICOMOS – en 1965), c'est véritablement la convention de 1972 qui institue la **protection du patrimoine mondial, culturel et naturel**. En 2024, 196 États sont parties prenantes de la convention, les dernières adhésions concernant des

5. François Hartog, *Régimes d'historicité – Présentisme et expérience du temps*, Seuil, 2003.

États nouvellement créés (Soudan du Sud et Timor-Leste en 2016) ou des petits États insulaires (Tuvalu en 2023, Nauru en 2024).

L'une des originalités de la convention est d'associer patrimoine culturel et patrimoine naturel dans une même volonté de protection des sites. La convention crée un comité spécifique du patrimoine mondial, dont les missions consistent notamment à établir la liste des sites inscrits au patrimoine mondial. Sans entrer dans les détails institutionnels, on peut rappeler que le comité du patrimoine mondial est à la fois une construction des États et une structure agissant au nom de la communauté internationale. Toutefois, l'inégale contribution financière des États donne de fait aux grandes puissances une place prépondérante⁶.

La liste du patrimoine mondial, débutée officiellement en 1978, se développe ensuite numériquement : aux 12 premiers sites inscrits cette première année, s'ajoute ensuite chaque année un nombre plus ou moins important de nouveaux sites (le record étant pour l'année 2000, avec 61 nouvelles inscriptions).

À cet accroissement quantitatif s'ajoute une diversification de la notion même de patrimoine mondial. C'est notamment la convention sur le patrimoine culturel immatériel (2003) qui illustre le mieux cette diversification. Alors que la logique de protection était fondée sur la notion de « site », ce sont désormais des pratiques, usages, etc., certes toujours inscrits dans un territoire, qui sont désormais reconnus comme appartenant au patrimoine de l'humanité. Toutefois, on peut noter que certaines pratiques sont très largement transnationales (à titre d'exemple, la fauconnerie, sur la liste représentative depuis 2021, est associée à 24 États, allant du Maroc à la Corée, en passant par la France, la Pologne ou la Syrie).

La concentration spatiale du patrimoine mondial peut s'expliquer par une série de facteurs multiples. On peut toutefois noter que la procédure et les critères de sélection avantagent d'une certaine manière les États les plus développés, qui disposent déjà d'une politique de protection de leur patrimoine national, avec des financements conséquents dédiés. Le contre-exemple des monuments de la vallée de Bamiyan est à cet égard significatif : alors que l'Afghanistan réclamait leur inscription sur la liste du patrimoine mondial depuis 1983, ceux-ci ne sont inscrits qu'en 2003, soit après la destruction des statues monumentales de bouddhas par les talibans en 2001 ; l'inscription avait été jusqu'alors différée faute d'un plan de gestion et d'un rapport sur l'état de conservation.

Pistes pédagogiques

La notion de patrimoine, aussi bien dans sa dimension nationale que mondiale, pose la question des critères et de l'authenticité, et celle des politiques de conservation. Après avoir distingué le patrimoine privé de l'émergence d'un patrimoine public, un premier temps de travail peut être centré sur l'élargissement de la notion de patrimoine, en donnant à voir objets, monuments et sites patrimonialisés depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. L'objectif est d'amener les élèves à prendre conscience du besoin de protection en le reliant à la construction des identités nationales, particulièrement au moment de la Révolution française.

6. L'exemple des États-Unis est à cet égard significatif : en 2011, Washington suspend sa contribution financière pour protester contre l'admission de la Palestine, lors d'un vote de l'Assemblée générale de l'Unesco ; en 2019, Donald Trump, décide de retirer son pays de l'organisation, pour protester contre l'inscription d'Hébron comme site palestinien. Les États-Unis sont de retour dans l'organisation en 2023 : le [communiqué de presse](#) de l'Unesco témoigne de l'impact de cette décision en termes de ressources financières.

L'élaboration d'une politique publique et la réflexion sur les limites de cet élargissement peuvent ensuite être travaillées par exemple en étudiant un texte de Nathalie Heinich ou de l'historien [François Hartog](#), soit de manière guidée, soit par un travail sous forme de « fiche de lecture » réalisé seul ou en groupe, où les élèves se résument les uns aux autres les aspects essentiels des documents et en analysent la portée. Un focus peut également être fait sur la mission « [Patrimoine en péril](#) » pilotée par Stéphane Bern, à l'initiative du président de la République Emmanuel Macron, afin notamment d'illustrer la diversité du patrimoine mais aussi le coût engendré par la protection et les efforts de restauration. Le cas de Notre-Dame-de-Paris (220 millions d'euros récoltés en 2019) illustre la diversité des sources de financement, public et privé, autant que le temps record (et donc, exceptionnel) de la restauration.

La famille à l'origine de la transmission

Dans les familles rurales puis bourgeoises, il était indispensable de bénéficier du patrimoine familial pour s'établir. Les fils succédaient aux pères, et les filles devaient être dotées par la famille pour pouvoir se marier. Aujourd'hui, dans les classes moyennes, avec l'allongement de la vie, on devient héritier à 60 ans, c'est-à-dire lorsque l'on a déjà l'âge de la retraite et que l'on a généralement déjà constitué son patrimoine. [...]

La transmission symbolique, constitutive du lien familial, se fait par exemple à partir de la conservation d'objets, souvent sans grande importance ni valeur mais auxquels on est très attachés. [...] Les jeunes évoquent souvent leurs grands-parents comme des modèles du fait justement qu'ils ont vécu dans des conditions très difficiles. [...] Le lien familial est donc devenu affectif mais, comme il est aussi électif, on pourrait dire que la transmission a changé de sens.

Martine Fournier, « Familles : de quoi héritons-nous ? Entretien avec Martine Segalen », *Sciences humaines*, mars-avril-mai 2002.

Ressources documentaires

- Frans II Francken, *Cabinet d'un particulier*, 1625, Kunsthistorisches museum, Vienne.
- David Teniers le Jeune, *L'Archiduc Léopold-Guillaume dans sa galerie*, 1647-1651, musée du Prado, Madrid.
- Giovanni Paolo Pannini, *Vue du Forum romain*, 1735, Le Louvre, Paris.
- Le rapport de l'abbé Grégoire, du 31 août 1794, sur [le site de l'Assemblée nationale](#).
- Le site *Lumni enseignement* propose une [piste pédagogique](#) permettant de réfléchir à l'élargissement de la notion de patrimoine au paysage.

Le deuxième temps de l'introduction peut être mis en œuvre à partir des nombreuses ressources publiées sur le site de l'Unesco, notamment la page « [Liste du patrimoine mondial, statistiques](#) » ainsi que celle présentant les « [Listes du patrimoine culturel immatériel](#) ». Pour illustrer la diversité du patrimoine mondial, il est possible de proposer aux élèves de réaliser, seul ou en groupe, une présentation orale d'une sélection d'éléments du patrimoine mondial et/ou du patrimoine culturel immatériel. Certains biens peuvent être spécifiquement identifiés par le professeur, pour illustrer les enjeux politiques ou géopolitiques liés à l'inscription.

Une analyse statistique de la répartition géographique des biens inscrits (éventuellement couplée à une évolution chronologique) permet de mettre en évidence l'inégale répartition à la surface de la planète des sites et pratiques répertoriées. Il est également possible de montrer que cette concentration spatiale n'est pas identique selon qu'on considère les sites du patrimoine mondial ou bien les pratiques du patrimoine culturel immatériel, ou bien encore les sites culturels ou les sites naturels. Dans ce dernier cas, la prépondérance de la région « Europe et Amérique du Nord » est bien moins marquée que dans le deuxième cas.

Orientations pour la mise en œuvre de l'axe 1 du thème - Usages sociaux et politiques du patrimoine

Articulation et sens général

Articulation de l'axe avec le thème

Après une introduction essentiellement centrée sur la définition de la notion de patrimoine, dans ses dimensions historique et géographique notamment, le premier axe intitulé « Usages sociaux et politiques du patrimoine » a pour objectif de faire saisir aux élèves l'importance de la dimension politique associée au patrimoine et les conflits qui peuvent lui être associés.

Le premier jalon, portant sur Versailles, doit permettre de montrer l'investissement politique que le domaine de Versailles a connu depuis Napoléon I^{er}. Le second jalon, portant sur les frises du Parthénon, permet d'aborder le patrimoine comme source potentielle de différends entre États.

Sens général de l'axe

Derrière la double qualification des usages du patrimoine comme « sociaux et politiques », il s'agit de montrer que les monuments, objets, ou pratiques culturelles relevant du patrimoine sont à la fois investis par les pouvoirs politiques, notamment à l'échelle des États, et appropriés par les citoyens, à titre individuel ou bien organisés par exemple en associations (de défense, de protection) de tel ou tel patrimoine.

Les jalons retenus permettent d'illustrer la façon dont le patrimoine contribue à construire, maintenir ou définir un sentiment d'appartenance à une communauté ou à un État.

Problématique de l'axe

Comment le patrimoine, investi d'une valeur en soi et sans rapport avec son utilité, est-il objet d'usages pluriels, qui peuvent varier avec le temps mais aussi conduire à en faire un objet de tensions voire de conflit ?

Éléments fondamentaux. Notions et points de connaissance

Réaménager la mémoire. Les usages de Versailles de l'empire à nos jours

À partir du 6 octobre 1789, Versailles cesse d'être une résidence royale et ne le redevient pas, même sous la Restauration et la monarchie de Juillet. Toutefois, si aucun roi ni dirigeant n'y séjourne durablement, le château de Versailles redevient une résidence de la Couronne dès 1804, la gestion étant assurée par la Maison de

l'Empereur. Napoléon a eu l'intention de s'y installer (des travaux de restauration ont alors été entrepris), mais ce projet n'a jamais été complètement réalisé. Si l'usage de Versailles comme résidence des dirigeants politiques disparaît, de nouveaux usages apparaissent et se multiplient au cours du XIX^e siècle.

1837 : Versailles devient un musée

Lors de la proclamation de l'Empire en 1804, les anciens palais royaux entrent dans la Maison de l'empereur. Napoléon visite le Trianon en mars 1805 et projette une remise en état pour y installer sa sœur (Petit Trianon) et sa mère (Grand Trianon), tandis que d'autres travaux sont envisagés pour Versailles⁷. La transformation du château voulue par Napoléon n'a pas été menée à bien, mais le Grand et le Petit Trianon ont été rénovés et remeublés afin de devenir une villégiature estivale pour l'Empereur et sa seconde épouse, l'impératrice Marie-Louise, à partir de 1810. De même, la construction du pavillon Dufour, imaginée par Napoléon, est menée à bien dans les années 1820.

Le premier réaménagement d'importance du château de Versailles concerne le musée « dédié à toutes les gloires de la France ». Décidé en 1833 par Louis-Philippe I^{er}, le musée est inauguré en 1837 après quatre ans de travaux et 20 millions de francs de dépenses, payés sur la liste civile du roi. Les travaux engagés pour l'aménagement du musée conduisent à la destruction des appartements des princes de l'aile sud du château. La collection exposée est constituée à partir des anciennes collections royales, mais aussi de copies et d'œuvres rétrospectives. L'inauguration se déroule en deux temps : le 10 juin 1837, une inauguration officielle en présence de la cour et de personnalités (notamment Victor Hugo, Alexandre Dumas, Eugène Delacroix) ; le lendemain, une ouverture plus large au public. Dans *Choses vues*, Victor Hugo fait l'éloge du geste du roi : « Ce que le roi Louis-Philippe a fait à Versailles est bien. Avoir accompli cette œuvre, c'est avoir été grand comme roi et impartial comme philosophe ; c'est avoir fait un monument national d'un monument monarchique ; c'est avoir mis une idée immense dans un immense édifice ; c'est avoir installé le présent dans le passé, 1789 vis-à-vis de 1688, l'empereur chez le roi, Napoléon chez Louis XIV ; en un mot, c'est avoir donné à ce livre magnifique qu'on appelle l'histoire de France cette magnifique reliure qu'on appelle Versailles. »

Effectivement pensé comme un symbole de réconciliation nationale, ce musée place dans une même pièce et situe dans une même continuité chronologique Clovis, Charlemagne, Saint Louis, Jeanne d'Arc, Louis XIV, les généraux de la Révolution et Napoléon. L'enjeu est bien de réaménager la mémoire en vue d'un consensus national. Il s'agit aussi pour Louis-Philippe de renforcer sa légitimité de roi des Français. La création de ce musée s'inscrit dans un contexte par ailleurs propice au développement de l'histoire, à la fois comme discipline académique et comme ferment de l'identité nationale : en 1833, Guizot fonde la Société de l'histoire de France, qui publie à partir de 1835 des *Documents relatifs à l'histoire de France* ; l'année de l'inauguration du musée, en 1837, est également celle de la fondation de la commission des monuments historiques, dont la mission est d'inventorier et classer les monuments dont l'entretien doit être assuré par l'État.

7. Jérémie Benoît, « [Napoléon à Trianon](#) », Revue du souvenir napoléonien, n° 448 (août 2003). Voir également : Frédéric Lacaille (dir.), *Napoléon à Versailles*, Paris (RMN/Château de Versailles), 2021 ; Annick Heitzmann, « [Le domaine de Trianon sous le Premier Empire](#) », *Versalia. Revue de la Société des Amis de Versailles*, n°7, 2004, p. 112-127 ; Jérémie Benoît, « [Un projet architectural inédit pour le Grand Trianon](#) », *Versalia. Revue de la Société des Amis de Versailles*, n°16, 2013, p. 47-52.

Cette fonction muséale de Versailles s'est maintenue jusqu'au XXI^e siècle ; le musée est toujours ouvert aujourd'hui et est inclus dans la visite du château, mais il ne correspond toutefois pas exactement au projet de Louis-Philippe. Sont conservées notamment la galerie des Batailles, les salles des Croisades, les salles de l'Empire.

Usages diplomatiques

Sous le Second Empire, Napoléon III, tout en maintenant la fonction muséale, inaugure un usage diplomatique de Versailles. Si le château fut, dès le XVII^e siècle, le lieu d'accueil des délégations diplomatiques (comme en témoigne l'escalier des ambassadeurs, aujourd'hui disparu), c'est d'abord parce qu'il était le lieu de résidence du roi et de la cour. En 1855, une grande partie de la visite diplomatique de la reine Victoria se tient ainsi au domaine : visite du château (le 20 août), grande réception (le 25 août) avec bal (1200 personnes) dans la galerie des Glaces puis dîner dans l'opéra de Versailles, feu d'artifice puis nouveau bal. Cette séquence est une réussite diplomatique, qui renforce l'alliance franco-britannique (traité d'alliance pour la Crimée, soutien de Victoria à l'expédition mexicaine, traité de libre-échange en 1860).

L'usage de Versailles comme cadre prestigieux de visite diplomatique s'est poursuivi sous la III^e République (visite du tsar Nicolas II en 1896 ; du roi d'Angleterre Georges VI en 1938) et beaucoup développé sous la V^e République. Dans les années 1960, le général de Gaulle aménage une aile du Grand Trianon pour la réception d'invités de marque. Ainsi, c'est à Versailles que le couple Kennedy est reçu en 1961. Versailles accueille également le sommet du G7 en 1982, ainsi que de nombreux chefs d'État depuis, notamment le président russe Vladimir Poutine en 2017 ou encore le souverain britannique Charles III en 2023.

Usages strictement politiques

À la suite de la guerre franco-prussienne, Versailles est également le lieu où est proclamé l'Empire allemand, le 18 janvier 1871. La proclamation a lieu dans la galerie des Glaces et symbolise la revanche de l'Allemagne sur les victoires de Louis XIV et Napoléon. La signature du traité de Versailles dans la galerie des Glaces, le 28 juin 1919, constitue une réponse symbolique à la proclamation de l'Empire en 1871.

L'Assemblée nationale, élue en février 1871, siège tout d'abord à Bordeaux avant de voter en faveur d'une installation à Versailles, dans le contexte de l'insurrection parisienne de la Commune. Comme le souligne Fabien Oppermann, « la Commune de Paris provoque involontairement l'installation des institutions républicaines chez le Roi-Soleil⁸. » Les députés tiennent alors leurs séances à l'Opéra royal : c'est notamment là qu'est voté le fameux amendement Wallon en 1875 qui crée la fonction de président de la République.

Avec la création du Sénat, l'opéra devient trop petit. Au printemps 1876, une nouvelle salle est construite à l'emplacement d'une cour : c'est la salle du Congrès. C'est là que sont élus les présidents de la République jusqu'en 1958, et c'est toujours dans cette salle que se réunit le Parlement en congrès (Assemblée nationale et Sénat). Dès 1879 toutefois, les chambres retournent à Paris (Palais-Bourbon pour la chambre des députés ; palais du Luxembourg pour le Sénat).

8. Fabien Oppermann, *Le Versailles des présidents. 150 ans de vie républicaine chez le Roi-Soleil*, Paris (Fayard), 2015.

Usage patrimonial : la « mise en tourisme » de Versailles

Relativement épargné par le vandalisme révolutionnaire, le château de Versailles a donc traversé le XIX^e siècle sans connaître d'incidents majeurs, mais en étant investi de nouveaux usages (muséal, politique, etc.). On peut souligner que sa transformation en musée sous Louis-Philippe implique une protection de l'ensemble du domaine, qui devient musée de l'histoire de France. Que ce soit pour le musée de Louis-Philippe ou pour accueillir les assemblées parlementaires sous la III^e République, le château de Versailles n'est pas figé et subit d'importants remaniements.

À la fin du XIX^e siècle, sous l'impulsion de Pierre de Nolhac, conservateur de Versailles de 1892 à 1912, apparaît une volonté de reconstituer le château Versailles comme la résidence royale qu'il a été. L'enjeu principal est notamment le remeublement, puisque les biens mobiliers ont été dispersés à la Révolution française : les collections royales ont rejoint le Louvre, le mobilier a été vendu. S'engage alors une longue bataille pour faire revenir les objets du Louvre à Versailles.

La restauration du Versailles des rois absolus aboutit à plusieurs redéfinitions de Versailles :

- redéfinition du périmètre même de l'objet patrimonial : la constitution de Versailles en objet patrimonial correspond à une dissociation entre nature et culture : le grand parc est abandonné au profit du seul petit parc, renommé « jardin », comme le montre le travail de Grégory Quenet⁹ ;
- redéfinition administrative : en 1995 est créé l'Établissement public du domaine national de Versailles, qui dispose d'une autonomie administrative et financière.

Le coût des politiques patrimoniales est supporté à la fois par les pouvoirs publics et de plus en plus avec l'aide de mécènes privés. Ainsi, en 1952, est lancée une souscription nationale pour la sauvegarde du château. C'est dans le cadre de cette souscription que Sacha Guitry réalise le film *Si Versailles m'était conté* (1954), qui rencontre un immense succès populaire. Les formes de mécénat se multiplient : jeton-mécène, mécénat d'entreprises, notamment du secteur du luxe, participation de particuliers pour restaurer une statue, conserver un arbre, etc. Si le mécénat reste une source de recettes secondaire (en 2023, pour des recettes annuelles de plus de 170 millions d'euros, le mécénat représente 6,7 millions d'euros), son rôle déterminant et sa visibilité accrue posent la question d'une forme de privatisation du domaine public et du contrôle des pouvoirs publics sur le mécénat, qui bénéficie d'un régime fiscal favorable¹⁰. Cette dimension patrimoniale aboutit à la fois à des usages sociaux (marqués par la hausse de la fréquentation touristique) et à un regain d'intérêt pour les usages diplomatiques (Versailles étant réaffirmé comme symbole ou image d'une France « éternelle »).

Conflits de patrimoine. Les frises du Parthénon depuis le XIX^e siècle

Si l'intitulé du jalon exclut clairement l'idée d'une histoire du Parthénon depuis son édification au V^e siècle av. J.-C., il semble néanmoins utile de poser quelques éléments de contexte pour saisir la profondeur historique du conflit en question.

9. Grégory Quenet, *Versailles, une histoire naturelle*, Paris : La Découverte, 2015, p. 173-188.

10. Voir à ce sujet le rapport de la Cour des comptes revenant sur la disposition fiscale adoptée en 2003 favorisant la déduction fiscale à hauteur de 60 % pour les mécènes : [Le soutien public au mécénat d'entreprises](#) (2018).

La constitution du Parthénon comme objet patrimonial

Construit sous l'impulsion de Périclès au temps de l'apogée d'Athènes et de son impérialisme, le Parthénon (qui, au sens strict, n'est pas un temple mais un trésor destiné à recevoir les offrandes) est transformé en église à l'époque byzantine, puis en mosquée sous la domination ottomane. Le bâtiment est gravement endommagé à plusieurs reprises : alors qu'il est utilisé comme dépôt de poudre, le Parthénon est partiellement détruit par une explosion en 1687.

La conscience historique du bâtiment ne naît pas au XIX^e siècle : ainsi, en 1436, Cyriaque d'Ancône en voyage à Athènes garde le souvenir de sa visite du « grand et merveilleux temple de Pallas Athénée sur la plus haute citadelle de la cité, une œuvre divine de Phidias¹¹... » Au cours du XVIII^e et du XIX^e siècle, le Parthénon constitue une étape incontournable du « Grand Tour » (la Grèce est notamment prisée par les Britanniques lorsque la péninsule italienne est sous contrôle de Napoléon).

Les « spoliations d'Elgin » (François Queyrel)

Ce rapide historique de la constitution du Parthénon comme objet patrimonial permet de remonter aux origines du conflit, à savoir l'enlèvement des marbres de la frise des Panathénées et de métopes de la frise dorique. En poste à Constantinople comme ambassadeur britannique auprès du sultan, lord Elgin négocie un accord avec les Ottomans pour pouvoir extraire frises et statues du site de l'Acropole.

Le jugement de François Queyrel sur Elgin est tout à fait éclairant, notamment dans l'opposition qu'il dresse entre le comte écossais et son prédécesseur français : « Elgin, ambassadeur à Constantinople et amateur d'art grec, aurait pu être un second Choiseul-Gouffier, voulant diffuser les motifs artistiques des Grecs grâce aux dessins et aux moulages. La grande différence entre les deux hommes réside dans le résultat de leur action et, finalement, dans les principes qui l'ont guidée : Choiseul-Gouffier n'a pas endommagé le Parthénon et n'a pas cherché à tirer un profit personnel des fragments antiques de sa collection ; Elgin a gravement endommagé le monument et a voulu en tirer de l'argent. Il y a entre les deux hommes la différence qui sépare l'amateur éclairé du spéculateur. »¹²

Le firman, document sur lequel s'appuie Elgin, n'est pas explicite ; les acteurs de l'enlèvement des marbres ont conscience dans leurs écrits de la gravité de ce qu'ils font, soit qu'ils s'en justifient (notamment en insistant sur la barbarie des Turcs ou sur la vénalité des Français), soit qu'ils ironisent en se présentant eux-mêmes comme « pillers ». Des témoins, y compris britanniques, rapportent leur déplaisir au dépouillement du Parthénon. En 1811, lord Byron publie le poème *la Malédiction de Minerve*, dans laquelle la déesse Athéna reproche au poète anglais les exactions du comte Elgin, assimilé dans les outrages qu'il fait subir à la déesse au roi des Goths, Alaric.

Lorsque le British Museum acquiert les marbres Elgin en 1816, il apparaît nécessaire de mettre en place une commission du Parlement pour examiner les faits et garantir la validité juridique de l'achat. Comme on le voit, la question de savoir qui est le détenteur en droit des marbres remonte aux origines mêmes de leur déposition par les hommes de lord Elgin (la commission parlementaire, sans avoir consulté le firman, a conclu à la validité de la transaction).

11. Cité par Mary Beard, *Le Parthénon*, Paris : Tallandier, 2020.

12. François Queyrel, *Le Parthénon, Un monument dans l'Histoire*, Paris : Bartillat, 2008 (Omnia 2020 pour l'édition poche). p. 169.

Après la guerre d'indépendance grecque et l'instauration de la monarchie hellénique, le Parthénon est constitué en monument national et de premières négociations sont entamées entre le roi Othon et les Britanniques (1834-1842), mais ces derniers mettent en avant un argument juridique : les marbres ont été acquis par un contrat et ne constituent pas un butin.

Un conflit toujours d'actualité

Depuis lors, le conflit ne s'est pas apaisé même si les arguments ont pu évoluer en fonction du contexte. En 1963, une loi britannique (le *British Museum Act*) interdit au musée national de vendre ou céder les éléments du patrimoine national. Le gouvernement hellénique choisit également de faire appel à l'Unesco pour arbitrer le conflit. En 1983, Mélina Mercouri, ministre grecque de la culture, prononce un discours au sein de l'organisation qui lance une vaste campagne de sensibilisation internationale, en cherchant à réfuter point par point les arguments britanniques. Son discours (16 minutes), en français, est disponible sur le site de l'Unesco.

L'inauguration en 2009 du nouveau Musée de l'Acropole, au pied du site archéologique, marque une autre étape importante, en rendant caduc l'argument britannique qui mettait en doute la capacité des Grecs à exposer de manière sûre les marbres. À l'inverse, en 2021, l'Unesco dénonce les dommages causés aux galeries grecques du musée londonien, du fait d'une infiltration d'eau.

Les Britanniques ont aussi avancé la crainte que cette restitution puisse constituer un précédent ouvrant la voie à de multiples demandes de restitution. Les gouvernements grecs successifs ont cherché à y répondre en soulignant le caractère unique de la demande formulée, qui ne vise que les marbres du Parthénon, sans chercher à dépouiller le British Museum ou les autres musées européens de l'intégralité de leurs collections d'antiquités grecques. Alexandros Rallis, délégué permanent de la Grèce auprès de l'Unesco (2000-2005), l'a formulé en ces termes : « La Grèce n'a jamais demandé la restitution des biens culturels de manière générale. Elle n'a jamais voulu que les musées du monde entier soient vidés. Au contraire, nous sommes fiers que grâce à ces objets ambassadeurs, d'autres peuples puissent entrer en contact avec les valeurs, notamment la démocratie, et l'harmonie de la civilisation de la Grèce antique. Mais tous les marbres du Parthénon appartiennent à ce monument exceptionnel et notre but est de les réunir pour leur donner toute leur valeur culturelle. » Cette ligne est réaffirmée par le ministre grec de la culture Antonis Samaras en 2009, à l'occasion de l'ouverture du musée de l'Acropole : « Ce retour ne doit pas constituer un précédent qui aboutirait à un mouvement général de demandes de restitution de biens culturels par les pays d'origine, privant ainsi les grands musées de pièces de valeur. Nous réclamons seulement le retour des sculptures enlevées du Parthénon. »¹³ Cependant, cet argument lui-même est remis en cause par certains spécialistes. Ainsi l'avocat australien Geoffrey Robertson, spécialiste des droits humains, a-t-il plaidé pour une restitution large du « butin » que les musées européens et occidentaux conservent, en prenant appui sur le cas des marbres d'Elgin¹⁴.

En décembre 2024, à l'occasion d'une rencontre entre les chefs de gouvernement grec et britannique, le gouvernement britannique semble ouvrir la voie à une résolution du conflit, en indiquant que Londres ne s'opposera pas à un retour des frises du Parthénon

13. Emmanuel Pierrat, *Faut-il rendre les œuvres d'art ?*, Paris : CNRS Editions, 2011., p. 12-13.

14. Geoffrey Robertson, *Who Owns History? Elgin's Loot and the Case for Returning Plundered Treasure*, Hull (Biteback Publishing), 2019. L'ouvrage, et une tribune publiée à sa parution, font l'objet [d'un compte-rendu sur France culture](#).

en Grèce si un accord est trouvé avec le British Museum pour régler cette querelle. Les négociations cherchent à établir un partenariat, dont le contenu reste encore en discussion. On peut souligner notamment que l'opinion publique britannique a évolué, en étant de plus en plus favorable à la restitution.

Pistes pédagogiques

Pour le jalon portant sur Versailles, après avoir présenté ses différents usages au cours de l'histoire, notamment à travers les mises en scène de la mémoire par les différents pouvoirs qui se sont succédé, on peut travailler la question des usages sociaux à partir des différentes formes de participation ou d'engagement des individus (français ou étrangers) dans la préservation ou l'embellissement du château de Versailles.

Les élèves peuvent travailler à partir d'articles issus de la recherche (en anthropologie, histoire de l'architecture, etc.) en centrant l'analyse sur quelques événements :

- en 1978, un attentat commis par des indépendantistes bretons, qui donnent lieu à des courriers et des dons analysés par Sylvain Antichan¹⁵ ;
- en 1999, une tempête abat des arbres du parc et donne également lieu à une forme de mobilisation nationale, analysée par Véronique Dassié sous l'angle de « l'émotion patrimoniale »¹⁶ ;
- en 2008, l'art contemporain fait son apparition à Versailles, ce qui crée une controverse aux enjeux multiples, évoqués par Françoise Benhamou (ci-dessous) ; document qui peut être complété par [une ressource en ligne sur le site Lumni enseignement](#).

L'art contemporain à Versailles

« Depuis 2008, des artistes contemporains sont invités à Versailles. Les expositions de Jeff Koons, Xavier Veilhan, Takashi Murakami, Joana Vasconcelos, Giuseppe Penone et d'autres artistes ont réveillé des débats récurrents sur le sacrilège commis dans des hauts lieux de patrimoine, la passion coupable pour l'événementiel, et les relations empreintes de complicité entre le marché de l'art et les institutions publiques. À la violence de la critique s'opposent les sarcasmes de la modernité facile. Jean Clair [2011¹⁷] y voit la victoire de l'art des traders " tandis que Marc Fumaroli, qui dénonce l'emprise de l'État culturel dès 1991, s'en prend aux relations entre l'art et la finance : " Pourquoi dissimuler au public le fait que l'art dit 'contemporain', cette image de marque inventée de toutes pièces par un marché financier international, n'a plus rien de commun ni avec tout ce qu'on a appelé 'art' jusqu'ici, ni avec les authentiques artistes vivants mais non cotés à cette Bourse ? " (Le Monde, 2 et 3-4 octobre 2010). Il n'empêche : la fréquentation s'accroît à l'occasion de ces expositions, dont les coûts d'installation, d'assurance et de gardiennage ne sont malheureusement pas détaillés dans les rapports annuels des établissements. »

Françoise Benhamou, *Économie du patrimoine culturel*, Paris (La Découverte), 2019, p. 41-58.

15. Sylvain Antichan. « Nous sommes tous Versaillais » : les courriers reçus par le château de Versailles suite à l'attentat de 1978 », *Ethnologie française*, vol. 49, no. 1, 2019, pp. 33-43.

16. Véronique Dassié, « Réinventer son patrimoine : du vent et des larmes pour le parc du château de Versailles », *Livraisons de l'histoire de l'architecture*, 17 | 2009, URL : <http://journals.openedition.org/lha/202> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lha.202>

17. Jean Clair, *L'Hiver de la culture*, Paris : Flammarion, 2011.

L'entrée « Réaménager la mémoire » invite également à poser la question des restaurations et réhabilitations. Ainsi, le cas de la reconstitution de la grille dorée (au début des années 2000) permet de poser tout un ensemble de questions : quel état conserver ? Le patrimoine doit-il porter la marque de différents états historiques successifs ? Quelle pertinence des réhabilitations ? La disponibilité financière (permise par le mécénat) justifie-t-elle tous les projets de réhabilitation ou reconstruction ? Pour engager les élèves à y répondre, ils peuvent notamment s'appuyer sur les critiques du journaliste Didier Ryckner, très véhément à l'encontre de la restitution¹⁸.

Dans le cadre du jalon consacré aux marbres du Parthénon, il peut être intéressant d'organiser un jeu sérieux sous forme de débat : les élèves répartis en groupes incarnent la position des différents acteurs impliqués dans le conflit : gouvernement grec ; gouvernement britannique ; institutions muséales ; usagers ou associations d'amis des musées ; Unesco ; experts académiques (historiens, historiens de l'art, etc.). Dans un premier temps, les élèves peuvent travailler la compétence « se documenter » en cherchant à obtenir des informations sur la position et les arguments de l'acteur qu'ils ont à incarner ; dans un second temps, il s'agit d'organiser un débat réglé entre les différents représentants des acteurs impliqués et qui peut être mené sous l'égide de l'Unesco, représentant un rôle spécifique.

Pour saisir les spécificités du conflit portant sur les marbres du Parthénon, il peut être intéressant de proposer aux élèves de travailler, individuellement ou en groupes, sur d'autres sujets patrimoniaux conflictuels, dans une approche comparatiste. À titre d'exemple, on peut évoquer le cas des restitutions du patrimoine africain par la France¹⁹.

Enfin, ce jalon peut être l'occasion de mener un travail sur la question de l'authenticité dans le domaine du patrimoine : les outils offerts par la technologie moderne permettent de reconstituer une œuvre d'art *in situ*, à l'image des « Noces de Cana » de Véronèse, reproduit par l'entreprise espagnole Factum Arte dans son lieu d'origine, le réfectoire du monastère vénitien de San Giorgio²⁰. Le musée de l'Acropole lui-même propose des reproductions (moulages) des marbres du Parthénon, ce qui pose la question de la plus-value de la « vraie » pierre.

Orientations pour la mise en œuvre de l'axe 2 du thème - Patrimoine, la préservation entre tensions et concurrences

Articulation et sens général

Articulation de l'axe avec le thème

Le premier axe a permis aux élèves de réfléchir aux dimensions sociales et politiques du patrimoine, à son importance dans la construction et le maintien d'un sentiment d'appartenance à une communauté ou à un État. L'axe 2 quant à lui permet de comprendre que la **patrimonialisation**, en rendant les héritages culturels ou naturels

18. Didier Ryckner, « [Versailles est aussi un château Louis-Philippe](#) », *La tribune de l'art*, décembre 2003.

19. Voir la présentation, sur [vie-publique.fr](#), de la loi du 24 décembre 2020 relative à la restitution de biens culturels à la République du Bénin et à la République du Sénégal.

20. Présentation du facsimilé (en anglais), sur le site de [Factum Arte](#). Voir aussi : Nicolas Delesalle, « [Comment la copie des «Noces de Cana» a supplanté l'original](#) », *Telerama*, mars 2015.

uniques et donc précieux pour les sociétés et les États, implique leur nécessaire **préservation** dans le temps. Cela est d'autant plus prégnant que la notion de patrimoine s'est considérablement élargie, comme les élèves l'ont abordé dans l'introduction du thème, selon une **triple extension** : typologique, chronologique et géographique. Le patrimoine est l'héritage d'une communauté désormais élargie à l'échelle planétaire. Les trois jalons étudiés dans cet axe reposent sur des objets patrimoniaux inscrits sur la liste du « **patrimoine mondial** » établie depuis 1972 par l'Unesco, que les élèves connaissent déjà. La préservation du patrimoine a aussi des enjeux économiques importants dans la mesure où les biens ainsi distingués nécessitent des fonds pour leur entretien mais produisent aussi des ressources par le biais du tourisme, comme c'est le cas pour Paris et Venise, deux des exemples abordés dans cet axe qui permettent aux élèves de réinvestir des exemples déjà abordés dans l'axe 1, avec le château de Versailles et le *British Museum*. Cependant, cette patrimonialisation devenue primordiale n'est pas sans engendrer des difficultés. Le jalon sur les frises du Parthénon dans l'axe 1 avait déjà permis d'évoquer les conflits de patrimoine, ici entre la Grèce et le Royaume-Uni. L'axe 2 amène les élèves à approfondir leur réflexion sur les **tensions** que génère la sauvegarde du patrimoine, non plus seulement entre États, mais à l'échelle des individus – usagers, touristes, habitants, pouvoirs publics, etc.

Sens général de l'axe

Selon la définition du *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*²¹, la préservation est « l'action globale consistant à assurer la *protection* du patrimoine architectural et naturel contre l'action destructrice des hommes par une législation appropriée, et sa *conservation* dans le temps à l'aide de techniques d'entretien, de consolidation et de restauration pouvant, elles aussi, ressortir à une codification légale ». La préservation du patrimoine n'est cependant pas une mission aisée. Comme le rappellent Jean-Pierre Babelon et André Chastel, « dans toute société le patrimoine se reconnaît au fait que sa perte constitue un sacrifice et que sa conservation suppose des sacrifices²² ». Les jalons proposent ainsi de faire réfléchir les élèves sur trois exemples qui montrent que les choix collectifs de patrimonialisation ne vont pas sans entraîner questionnements, concurrences et tensions.

Dans ces exemples, il est avant tout question de patrimoine culturel matériel, de monuments et de villes historiques. Le « **monument historique** » est à différencier du « monument » pensé comme un dispositif mémoriel intentionnel. Le « monument historique » est choisi *a posteriori* parmi un ensemble d'édifices existants en raison de sa valeur historique et/ou esthétique. Si l'expression « monument historique » apparaît dans le dernier quart du XVIII^e siècle, le concept est plus ancien. Il émerge en Europe pendant le *Quattrocento* italien (XV^e siècle) et son projet humaniste. Seules les traces de l'Antiquité méritent alors cette distinction. La notion s'élargit aux « antiquités nationales » aux XVII^e et XVIII^e siècles et intègre églises, abbayes ou châteaux. Néanmoins, on ne se soucie guère alors de leur préservation, une fois leur description livresque assurée. La conservation du patrimoine architectural se met lentement en place en Europe de l'Ouest entre le XIX^e et le début du XX^e siècle avec les premières législations. De surcroît, dans la seconde moitié du XX^e siècle, le « monument historique » s'élargit au bâti plus « modeste » et se diffuse aux autres continents.

21. Pierre Merlin, Françoise Choay (dir.), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, PUF, 1988, 4^e réédition 2005.

22. Jean-Pierre Babelon, André Chastel, *La notion de patrimoine*, Paris : Liana Levi, 1980 (rééd. 1994).

La notion de « **ville historique** », pensée comme un objet patrimonial à part entière, est quant à elle postérieure de quelque quatre siècles à celle du « monument historique ». Elle se développe au moment même où apparaît « l'urbanisme », nouvelle discipline créée par le Catalan Ildefons Cerdà (*Théorie générale de l'urbanisation*, 1867) et qui se définit comme la science et l'art de l'organisation spatiale des villes. Cependant, comme l'écrit l'historienne Françoise Choay, « l'histoire des doctrines de l'urbanisme et de leurs applications concrètes ne se confond nullement avec l'invention du patrimoine urbain historique et de sa protection. Cependant, les deux aventures sont solidaires. Que l'urbanisme s'attache à détruire les ensembles urbains anciens ou qu'il tente de les préserver, c'est bien en devenant un obstacle au libre déploiement de nouvelles modalités d'organisation de l'espace urbain que les formations anciennes ont acquis leur identité conceptuelle. La notion de patrimoine urbain historique s'est constituée à contre-courant du processus d'urbanisation dominant²³ ». La réflexion sur le patrimoine urbain ancien se structure alors autour de trois moments marquants.

- Au milieu du XIX^e siècle, l'Anglais **John Ruskin** s'intéresse aux architectures domestiques auxquelles il accorde la même valeur qu'aux monuments historiques.
- L'Autrichien **Camillo Sitte** considère au contraire à la fin du XIX^e siècle que ces ensembles anciens, périmés, sont appelés à disparaître.
- Au début du XX^e siècle, l'architecte et urbaniste italien **Gustavo Giovannoni** réalise la synthèse de ces idées, faisant de la ville ancienne un monument historique qu'il faut adapter à la vie contemporaine²⁴.

Le **jalón 1** permet ainsi de faire réfléchir les élèves à cette coexistence entre **patrimoine ancien et nouvel urbanisme** dans les villes au riche passé. Depuis la fondation de ces cités, les destructions ont régulièrement fait succéder de nouveaux édifices aux anciens, sans forcément provoquer d'émotion. Le rôle patrimonial fort désormais assigné au tissu urbain ancien a cependant changé la donne. Sa préservation est défendue avec ferveur. Mais ces villes doivent également, en lien avec la métropolisation, promouvoir leur **développement économique** et répondre aux besoins renouvelés de leurs habitants en logements (adaptés aux normes du moment), transports et infrastructures. « De leur côté, les architectes invoquent le droit des artistes à la création. Ils veulent, comme leurs prédécesseurs, marquer l'espace urbain et ne pas être relégués hors les murs ou condamnés, dans les villes historiques, au pastiche²⁵ ». La ville de Paris permet de montrer les choix politiques opérés pour préserver un riche patrimoine, source d'importants revenus touristiques, tout en promouvant les fonctions économiques d'une ville mondiale et les projets architecturaux innovants. Toute transformation peut heurter l'image que l'on se fait de la ville, que l'on soit riverain ou touriste, et entraîner des polémiques. Le risque pour ces villes anciennes est la « **muséification** » des territoires, même si elles peuvent difficilement « être mises sous cloche ». La cérémonie d'ouverture des JOP 2024 à Paris a toutefois montré l'association possible entre un événement médiatique de portée mondiale et la mise en valeur des patrimoines, matériel et immatériel, de Paris. Cette question demeure d'actualité, près de cinquante ans après la **conférence de l'Unesco à Nairobi** en 1976 qui avait déjà avancé des « [recommandations concernant la sauvegarde des ensembles historiques et traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine](#) ».

23. Françoise Choay, *L'Allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 1992 (édition actualisée en 2007).

24. Article de Gustavo Giovannoni, « Vecchie città ed edilizia nuova », *Nuova Antologia* XLVIII (1995), 1913. Ses idées sont reprises dans un livre du même titre publié à Turin en 1931. Traduction française : *L'urbanisme face aux villes anciennes*, Paris (Seuil), 1998.

25. Françoise Choay, *op. cit.* p. 9-24.

Le **jalon 2** aborde un tout autre aspect des tensions générées par le patrimoine et entre en résonance avec d'autres thèmes du programme. Il permet d'aborder **l'enjeu géopolitique** que représente la sauvegarde du patrimoine dans les pays en guerre, avec l'exemple du Mali. Un lien avec le thème 2 « Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution » peut être établi ici. Les idées abordées dans l'introduction du thème 2 sur les conflits actuels et la difficile instauration de la paix, dans le jalon 2 de l'axe 1 sur les guerres irrégulières et le terrorisme et dans l'axe 2 sur la sécurité collective, peuvent être des appuis utiles pour cadrer le contexte malien. Il peut aussi faire écho au travail mené lors du thème 3 sur « Histoire et mémoires » et plus particulièrement l'axe 2 qui aborde la question de la justice pénale internationale. La destruction du patrimoine est un fait inhérent à la guerre. Cela fait partie des dommages dits collatéraux, notamment lors des bombardements de villes. Berlin, Dresde, Varsovie, Tokyo ou Le Havre ont ainsi perdu une grande partie de leur patrimoine architectural lors de la Seconde Guerre mondiale. En avril 2023, l'Unesco a annoncé que 252 sites patrimoniaux ukrainiens avaient été endommagés depuis le 24 février 2022, début de la guerre avec la Russie.

Le patrimoine peut également être la cible volontaire de **destructions** lors des conflits ayant une forte dimension idéologique, comme le montrent les atteintes au patrimoine ancien du Mali par des groupes djihadistes en 2012. Ces destructions peuvent être évoquées pour d'autres territoires : les Bouddhas de Bamiyan détruits en 2001 par les talibans en Afghanistan ou la cité de Palmyre en Syrie, dont les ruines archéologiques ont été endommagées en 2015 par Daech. Au Mali, la destruction de plusieurs sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial a entraîné une forte émotion et permis une avancée dans la réflexion de la communauté internationale sur le sujet de la préservation et de la restauration du patrimoine détruit par les conflits. La réflexion peut être poursuivie sur une nouvelle fonction attribuée au patrimoine : celle de la « **résilience**²⁶ ». Le patrimoine « aurait la faculté de réconcilier, de soigner, de neutraliser le conflit, de compenser le manque ou de dépasser la division ».

La réparation peut par ailleurs s'insérer dans une réflexion plus large avec les élèves sur la question des **restaurations patrimoniales** et de leur **authenticité**. Certains États ou sociétés avancent que les traces de conflit doivent être conservées comme une forme de devoir de mémoire et refusent de reconstruire les sites endommagés, à l'image du Dôme Genbaku à Hiroshima ou d'Ouradour-sur-Glane en France. D'autres font le choix de reconstituer à l'identique, comme à Varsovie après la guerre. La question est d'autant plus intéressante pour le Mali qu'ici la conservation des monuments passe par leur restauration traditionnelle régulière.

Enfin, le **jalon 3** sur Venise peut être rapproché de Paris. Venise est un autre exemple de ville historique au patrimoine exceptionnel. Néanmoins, il se différencie par son approche du sujet. L'exemple de Paris permet de voir les choix urbanistiques, parfois difficiles, qui s'opèrent entre destruction et protection, entre classiques et modernes. L'exemple de Venise et de sa lagune permet d'insister sur les conséquences induites par ce riche patrimoine, à savoir sa marchandisation dans le cadre du tourisme de masse. Pour rappel, le nombre de touristes internationaux s'élevait selon l'OMT (Organisation mondiale du tourisme) à 1,45 milliard en 2019. Après une chute spectaculaire liée à la pandémie de Covid-19, le nombre a retrouvé un étiage comparable en 2024. Le patrimoine, par l'attractivité qu'il génère, est un capital à valoriser dans **l'industrie touristique** et fait l'objet de politiques de promotion et de demandes de labellisation. Les politiques de valorisation peuvent cependant conduire à la « **mise en scène** » du

26. Robert Belot et Philippe Martin (dir.), *Patrimoine, Péril et Résilience*, Paris (Hémisphères éditions), 2022.

patrimoine pour répondre aux attentes des touristes. Les géographes spécialistes du tourisme évoquent ainsi le phénomène de « [cartepostalisation](#) » de certains sites patrimoniaux. La géographe Sylvie Brunel a même parlé de « **disneylandisation**²⁷ » pour dénoncer cette **standardisation**, dans le but d'attirer des touristes. De plus, si cette massification génère des revenus très importants, elle a aussi des effets négatifs sur les résidents parfois chassés des centres gentrifiés et sur la préservation des lieux, à l'instar de Venise. L'afflux de nombreux visiteurs dans la cité entraîne nuisances, incivilités et pollutions, menaçant sa durabilité. Lionel Prigent, dans un article sur les liens entre tourisme et patrimoine, a évoqué l'idée d'une « complicité de faux amis²⁸ ». Ce « **surtourisme** » (ou *overtourism*) est régulièrement dénoncé par les riverains eux-mêmes. Le cas vénitien permet enfin d'aborder la conciliation entre valorisation du patrimoine et **développement durable**, dans un contexte de dérèglement climatique, qui est un défi pour de nombreux lieux patrimoniaux de la planète, que ce soit dans des villes historiques comme Florence, Barcelone, Amsterdam ou Dubrovnik ou bien des sites culturels et naturels comme Angkor Vat (Cambodge), le Machu Picchu (Pérou) ou les îles Galápagos (Équateur). Un lien peut être établi dans ces cas précis avec le thème 5 sur l'environnement.

Problématique de l'axe

Comment expliquer que l'attachement désormais affirmé des sociétés pour la préservation et la valorisation du patrimoine soit source de tensions et de concurrences ?

Éléments fondamentaux. Notions et points de connaissance

Urbanisation, développement économique et préservation du patrimoine. Paris entre protection et nouvel urbanisme

Un patrimoine monumental riche, fruit d'une longue histoire

Le site de Paris, occupé dès le III^e siècle avant J.-C., offre un bon exemple de la richesse du patrimoine urbain. Les strates d'histoire y sont d'autant plus nombreuses que la ville n'a pas connu de destructions majeures au cours de son histoire, à la différence d'autres grandes villes européennes victimes de grands incendies (à l'exception notable de ceux de la Commune en 1871), bombardements ou séismes.

Après la conquête romaine en 52 av. J.-C., **Lutèce**, l'ancienne petite cité de la tribu gauloise des *Parisii*, d'abord localisée sur l'île de la Cité, s'étend sur la rive gauche de la Seine. Mais c'est à partir des conquêtes franques de la deuxième moitié du V^e siècle que l'histoire de la ville, désormais dénommée Paris, se mêle à celle du pouvoir royal. Si Clovis en fait sa capitale en 508, il faut attendre les Capétiens pour qu'elle acquière son importance. Le règne de Philippe Auguste (1180-1223) marque un **tournant dans la physionomie de la ville** : construction de la forteresse du Louvre, de murailles, de halles couvertes, etc. Un nouvel élan de projets architecturaux s'amorce à partir du

27. Sylvie Brunel, *La Planète disneylandisée. Chroniques d'un tour du monde*, Éditions Sciences humaines, 2006, nouvelle édition enrichie en 2012.

28. Lionel Prigent, « [Le patrimoine mondial est-il un mirage économique ? Les enjeux contrastés du développement touristique](#) », *Téoros*, volume 30, n° 2, 2011, p. 6-16.

XVI^e siècle sous le règne de François I^{er} (1515-1547) et de ses successeurs (hôtel de ville à partir de 1533, palais des Tuileries à partir de 1564, hôtel des Invalides ordonné par Louis XIV en 1670, etc.). Les transformations se poursuivent au XVIII^e siècle, alors même que Louis XIV fait de Versailles le cœur du pouvoir politique (1682). **L'enceinte des Fermiers généraux** construite entre 1785 et 1790 agrandit par ailleurs la ville qui comprend désormais 3 370 hectares. De 1840 à 1844, une ultime fortification est construite, **l'enceinte de Thiers**, qui intègre une partie des communes limitrophes (Auteuil, Passy, Batignolles, Montmartre, La Chapelle, La Villette, Belleville, Charonne, Bercy, Ivry, Gentilly, Montrouge, Vaugirard, Grenelle). Dès 1860, leur annexion permet à Paris de doubler sa superficie (7 802 hectares) et de gagner 400 000 habitants. Le XIX^e et le début du XX^e siècle sont également ponctués par la construction d'édifices majeurs. Sous l'impulsion de Napoléon I^{er}, on peut citer les arcs de triomphe du Carrousel et de l'Étoile, le palais Brongniart (ancienne bourse de Paris) ou l'église de la Madeleine. L'opéra Garnier, commandé par Napoléon III, est inauguré en 1875, tandis que démarre la construction de la basilique du Sacré-Cœur. Les expositions universelles ont également permis la réalisation du palais du Trocadéro (1878), de la Tour Eiffel (1889), du Grand et du Petit Palais (1900), et du palais de Chaillot (1937).

Des destructions d'envergure au nom de l'embellissement de la capitale

Ce riche tissu urbain n'a cependant pas toujours fait l'objet d'une conscience patrimoniale de la part des autorités municipales ou nationales. Les « **destructions constructives** »²⁹ demeurent une constante dans l'histoire de la ville. À l'époque moderne, tous les projets d'embellissement royaux, de François I^{er} à Louis XVI, se soldent par la destruction d'édifices plus anciens, notamment les constructions gothiques traitées longtemps avec mépris. La grosse tour du Louvre de Philippe-Auguste est ainsi rasée par François I^{er} en 1527 pour dégager la perspective de la cour. La Révolution française est marquée quant à elle par des destructions et un « vandalisme » idéologique. Il faut alors supprimer symboliquement les restes de la féodalité et de la royauté (démolition de la Bastille, destruction de la galerie des Rois de Notre-Dame...).

Malgré la prise de conscience au XIX^e et au XX^e siècles de la nécessité de préserver ce patrimoine, il n'en demeure pas moins que les destructions massives se poursuivent, au nom d'une nécessaire modernisation de la ville.

La transformation radicale du bâti est alors pensée comme un moyen de résoudre les problèmes des quartiers populaires insalubres. Les politiques de **rénovation** (c'est-à-dire de reconstruction après destruction de l'existant) se multiplient. Après les premières démolitions d'importance sous le préfet de la Seine Rambuteau (entre 1833 et 1848), le baron Haussmann, préfet de 1853 à 1870, mène à la demande de Napoléon III **un plan de modernisation global**. Il s'agit d'adapter la ville aux nouveaux moyens de transport, de répondre aux préoccupations hygiénistes, de dégager certains monuments qui méritent l'attention et de permettre une meilleure surveillance de la ville. Le baron Haussmann n'hésite pas à détruire les rues étroites du cœur médiéval pour les remplacer par de larges avenues aérées. La construction de gares, de réseau d'équipements, de parcs et de jardins publics fait par ailleurs partie du projet.

Dans la première moitié du XX^e siècle, on note encore, selon Jean-Pierre Babelon et André Chastel « la persistance [...] d'une sorte d'allergie au patrimoine chez les administrateurs, les ingénieurs et les élus »³⁰. Dans l'entre-deux-guerres, des architectes,

29. Françoise Choay, *op. cit.*

30. Jean-Pierre Babelon, André Chastel, *op. cit.*

appartenant aux CIAM³¹, s'opposent à l'idée sclérosante de ville historique au nom de la modernité. Le plan Voisin de Paris, présenté en 1925 par Le Corbusier et son cousin, Pierre Jeanneret, propose ainsi de remodeler entièrement le tissu urbain de la rive droite en supprimant les « quartiers les plus infects » pour les remplacer par une vingtaine de gratte-ciels, ne conservant que quelques monuments proclamés « héritage inaliénable ».

Un souci de préserver le patrimoine parisien émerge cependant : réhabiliter, protéger et labelliser

La politique de destruction du bâti ancien suscite certes quelques inquiétudes dès le XIX^e siècle, à l'instar de Victor Hugo (dans deux pamphlets de 1825 et 1832 « Halte aux démolisseurs ! »). Néanmoins, la majorité s'accorde sur la nécessité de démolir le tissu ancien pour moderniser la ville. Il faut attendre 1897 pour qu'une « Commission municipale du Vieux Paris » soit créée en vue de protéger « les vestiges du temps passé ». Cependant, seuls les monuments historiques notables bénéficient réellement d'une protection (loi de 1887 puis de 1913).

Dans la seconde moitié du XX^e siècle, [la loi Malraux du 4 août 1962](#) marque un tournant avec la création de « plans de sauvegarde et de mise en valeur » (**PSVM**) pour promouvoir la **réhabilitation** (c'est-à-dire la conservation sans démolition) de quartiers entiers. Le Marais et le 7^e arrondissement en bénéficient alors.

Paris se dote en parallèle, comme les autres villes françaises, de règlements d'urbanisme pour fournir un cadre à la construction d'immeubles, d'équipements et de voies. En 1959, le plan d'urbanisme directeur (**PUD**) détermine ainsi des « zones de protection » et des « secteurs de rénovation » parisiens. Il est remplacé à partir de 1967 par le **POS** (plan d'occupation des sols) puis le **PLU** (plan local d'urbanisme) à partir de 2000.

D'autres dispositifs étatiques de préservation du patrimoine se développent. Ainsi, depuis 2016, le bâti urbain de moins de cent ans (et par conséquent non protégé au titre des monuments historiques) peut être qualifié d'« **architecture contemporaine remarquable** » (il succède au label « Patrimoine du XX^e siècle », créé en 1999). [Paris compte ainsi dix sites relevant de ce label](#), comme la Cité des sciences et de l'industrie par exemple. À l'échelle internationale, les quais de la Seine à Paris, jalonnés d'une succession de chefs-d'œuvre architecturaux, sont classés sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1991.

Depuis les années 1950, concilier identité de la « Ville Lumière » et nouvel urbanisme ne se fait pas sans difficulté

Le patrimoine est devenu désormais un élément constitutif de la **culture contemporaine**, à protéger et à transmettre. À Paris, cela renforce les polémiques lors de la mise en œuvre de nouveaux projets ou de la mise en valeur consistant à ajouter de nouveaux matériaux comme du verre, du ciment ou des structures métalliques.

Ces oppositions ont été particulièrement visibles lors de la dernière grande vague de transformations de la capitale, dans le contexte des années 1950-1970 où *baby-boom*,

31. Les CIAM (Congrès internationaux d'architecture moderne) se réunissent autour de jeunes architectes entre 1928 et 1959. Ils promeuvent une architecture et un urbanisme fonctionnels et protestent contre l'attitude de « la grande masse des professeurs en architecture, attachés à des enseignements désormais sans efficacité et à des habitudes de penser ou de juger...fréquemment en opposition avec les buts qu'ils ont mission d'atteindre ».

progrès économiques et nouveaux modes de vie se conjuguent. Les logements doivent cohabiter avec les espaces de bureaux et laisser dorénavant une place à l'automobile. La période est propice aux grands projets architecturaux novateurs qui doivent, pense-t-on, propulser Paris dans la modernité : CNIT (Centre national des industries et techniques) à l'ouest de la capitale en 1958 (premier bâtiment du futur quartier d'affaires de La Défense), bâtiments de l'Unesco dans le 7^e arrondissement (1958), Maison de la Radio dans le 16^e (1963), etc. Certains Parisiens dénoncent une perte d'identité de la capitale.

La **destruction des Halles de Paris** cristallise alors [ces dissensions ; manifestations et pétitions se multiplient](#). Le déménagement du marché des Halles vers Rungis et La Villette est décidé par le gouvernement dès 1959. Le transfert a lieu dix ans plus tard et le site doit alors être transformé. La tentative de sauvetage des pavillons de l'architecte Victor Baltard (construits sous le Second Empire) n'empêche finalement pas leur destruction au début des années 1970 (un des pavillons, le n° 8, est néanmoins conservé et transféré à Nogent-sur-Marne). C'est dans ce contexte que l'historien Louis Chevalier publie en 1977 *L'Assassinat de Paris*, pamphlet qui déplore la perte du « Paris d'avant ». Sur l'espace ainsi libéré, le « trou des Halles », sont ouverts à la fin de la décennie 1970 un grand centre commercial et de loisirs, le « Forum des Halles », une gare RER, des espaces verts et sur le plateau de Beaubourg, le centre national d'art et de culture voulu par le président Pompidou dès 1969 et dont la modernité suscite à son tour une vive polémique (les canalisations visibles et la structure métallique lui valent les surnoms de « Notre-Dame de la Tuyauterie », « Pompidolium » ou de « raffinerie de pétrole »). Ce projet inaugure par ailleurs la série des « grands projets » architecturaux des présidents de la V^e République.

Chacun de ces projets présidentiels nourrit la critique sur ce qu'est censé représenter le patrimoine parisien. Sous le mandat de François Mitterrand, la Pyramide du Louvre de l'architecte Ieoh Ming Pei et les colonnes de Daniel Buren suscitent de fortes oppositions. Cette version moderne du conflit entre classiques et modernes a ressurgi plus récemment, lors de la reconstruction de la flèche de Notre-Dame, après l'incendie de la cathédrale en 2019 : fallait-il **reconstruire à l'identique** la flèche de Viollet-le-Duc (qui était déjà, au XIX^e siècle, une restauration de l'œuvre originelle du XIII^e) ou opter pour un projet plus contemporain ? Néanmoins, ces « batailles d'Hernani » ne sont pas si nouvelles si l'on songe à la tour Eiffel, très décriée lors de sa construction en 1889 et dont la patrimonialisation ne fait plus aucun doute.

L'enjeu de l'urbanisme vertical comme autre exemple révélateur des tensions entre acteurs

Un dernier exemple peut être utilisé avec les élèves pour montrer les conflits d'intérêts qui existent entre acteurs : celui des gratte-ciels à Paris. Contrairement aux autres villes mondiales, comme Londres ou New York, le cœur de la capitale n'a pas accueilli de quartier d'affaires hérissé de tours. Une première période de constructions verticales s'est cependant ouverte à la fin des années 1960 et au début des années 1970, et avec elle sa **promesse de modernité** et de nouveaux logements : tour Montparnasse en 1973, opération « Italie 13 » (13^e arrondissement) avec une trentaine de tours, « Front-de-Seine » dans le 15^e arrondissement, sans compter l'érection du quartier des affaires de La Défense, à l'ouest de Paris. À partir de 1974 et l'élection de Valéry Giscard d'Estaing, les grandes opérations sont annulées ou freinées, alors que les Trente Glorieuses s'achèvent. En 1977, le Conseil de Paris décide même de limiter la hauteur des immeubles à 37 mètres, correspondant au standard haussmannien

(une dizaine d'étages maximum). Or, le besoin de logements dans une ville confinée à ses frontières de 1860 et la compétition de plus en plus vive entre les métropoles amènent la municipalité à remettre en cause cette limite (pourtant réaffirmée dans le PLU de 2006). En 2008, le Conseil de Paris vote une limite de 50 mètres (15 étages), sur le pourtour de la ville. Au début des années 2010, la municipalité modifie à nouveau le PLU afin de mener la construction de **véritables gratte-ciels**, dans la dynamique du Grand Paris. Plusieurs projets sont alors décidés, comme la Cité judiciaire des Batignolles dans le 17^e (160 m), les tours Duo dans le 13^e (180 et 122 m), la tour Triangle dans le 15^e (180 m, en construction en 2023). Ces projets, qui sont tous situés dans des quartiers périphériques, ont donné lieu à d'intenses batailles entre leurs défenseurs et leurs opposants.

La destruction, la protection et la restauration du patrimoine, enjeu géopolitique. La question patrimoniale au Mali

Un patrimoine matériel et immatériel reconnu à l'échelle internationale

Le Mali, Etat de l'Ouest africain, a hérité d'un patrimoine matériel et immatériel exceptionnel provenant en partie du puissant empire médiéval né au XIII^e siècle, l'Empire du Mali (ou **empire mandingue**), à cheval sur les territoires actuels du Mali, de la Guinée, du Sénégal, de la Gambie, du Burkina Faso et de la Mauritanie. Cet empire doit sa puissance à sa connexion aux réseaux commerciaux (du sel, de l'or et des esclaves) et culturels entre l'Afrique du Nord et les régions subsahariennes. De nombreux vestiges témoignent d'une islamisation ancienne du territoire.

Le pays compte aujourd'hui [quatre biens matériels sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco](#). Deux sites urbains sont inscrits depuis 1988 : les villes anciennes de Djenné, la « [ville aux 313 saints](#) », et la ville de Tombouctou, « la ville aux 333 saints ». Le site de Djenné, au Sahel, comprend quatre sites archéologiques, de nombreuses maisons traditionnelles et la mosquée historique. Construite en 1380 par le roi Koi Komboro à la suite de sa conversion à l'islam, cette dernière est détruite en 1819 à la suite de l'annexion de Djenné à l'empire peul du Macina car les fidèles y sont accusés de pratiquer un islam hétérodoxe mêlé d'animisme. C'est le colonisateur français qui accepte en 1906-1907 de reconstruire la mosquée originelle. Depuis, la population procède à un crépissage annuel du bâtiment pour lutter contre son érosion par les eaux de pluie et le vent. Les habitants couvrent les murs de « banco », un mélange de paille hachée et d'argile tirée du fleuve. « C'est en réalité ce **geste** qui forge la notion de patrimonialisation de la mosquée ainsi reconstruite à l'image de son original. La notion d'entretien, au sens propre du terme, marie de manière indicible les **dimensions matérielles et immatérielles** du rapport de la communauté djenneké à sa mosquée – ainsi *patrimonialisée*. » ³²

La ville de Tombouctou a également été une capitale intellectuelle et spirituelle et un centre de propagation de l'islam en Afrique, du XIV^e au XVI^e siècle. Elle est riche de la prestigieuse université coranique de Sankoré, possède trois anciennes mosquées (Djingareyber, Sankoré et Sidi Yahia), datant du XIV^e siècle et restaurées au XVI^e siècle. Le minaret central de la mosquée de Djingareyber, qui domine la ville, constitue un des repères les plus visibles du paysage urbain de Tombouctou.

32. Jean-Pierre Bat, « Les enjeux contemporains des politiques du patrimoine au Mali », *Historiens & Géographes*, n° 453, février 2021, p. 64-74.

Les falaises de Bandiagara (en pays dogon), troisième site inscrit au patrimoine mondial, en 1989, présentent un vaste paysage culturel, l'un des plus imposants d'Afrique de l'Ouest. L'inscription porte à la fois sur des considérations géologiques et paysagères, culturelles (avec 289 villages répartis dans la région) et ethnologiques, avec des traditions sociales encore vivaces (masques, fêtes rituelles et populaires, cultes rendus aux ancêtres). Le dernier site, labellisé en 2004, est le Tombeau des Askia, créé en 1495 par Askia Mohamed, empereur du Songhaï, dans sa capitale Gao, après avoir fait de l'islam la religion officielle de l'Empire à son retour de La Mecque. Il est formé de bâtiments de prières des hommes et des femmes, d'une tour pyramidale, d'une cour intérieure et d'une nécropole. Sa conservation préventive et curative se fait également par l'application régulière de couches d'enduit par les populations.

Si le patrimoine matériel est d'une grande richesse, le **patrimoine immatériel** tient par ailleurs une place particulièrement importante au Mali, à travers l'héritage des traditions orales. Dès la fin des années 1940, Souleymane Kanté (1922-1987), linguiste et écrivain guinéen, exhume d'anciennes règles juridiques orales de l'Empire du Mandén (noyau initial de l'Empire du Mali) et développe un alphabet permettant la transcription des langues orales mandingues (alphabet N'ko). Après le coup d'État de 1991, le milieu intellectuel malien prône un retour aux valeurs traditionnelles puisées dans l'Empire du Mandén, ouvrant la voie à une nouvelle phase de patrimonialisation de ces traditions juridiques orales. Un travail de collecte, notamment auprès des griots, aboutit à la publication de la Charte du Mandén, l'une des plus anciennes constitutions au monde (estimée vers 1236)³³. L'État malien dépose alors un dossier devant l'Unesco et obtient son inscription en 2009 sur la « Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité ». Ce n'est d'ailleurs pas le seul héritage immatériel reconnu par l'Unesco depuis les années 2010 (pratique du balafon, rite de sagesse, musique, masques et marionnettes...). Cette labellisation a engendré un développement touristique dans les années 1990-2000³⁴, dans un des pays à l'IDH parmi les plus faibles de la planète (184^e rang parmi 189 pays et territoire en 2019).

La destruction de biens patrimoniaux en 2012 par des groupes djihadistes

Le Mali fait cependant face à des **défis sécuritaires** à partir de janvier 2012 avec la déclaration d'indépendance du nord du pays, menée par les insurgés Touaregs du Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), soutenus par des groupes djihadistes salafistes (Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) et surtout Ansar Dine) et des narcotrafiquants. Cette situation est le résultat de décennies de ressentiment du nord du pays, qui se sent délaissé par le pouvoir situé au Sud, à Bamako, et résulte aussi de l'héritage des rapports parfois difficiles entre nomades et sédentaires. À cela s'ajoute une intense sécheresse en 2011 dont ont souffert les populations d'éleveurs touarègues du Nord, qui dénoncent le manque de soutien de l'État.

Les villes de Kidal, Gao et Tombouctou tombent aux mains des insurgés. Dès juin 2012, cependant, MNLA et Ansar Dine s'opposent sur l'interprétation de l'islam à mettre en place dans le nouvel État autoproclamé du Nord. À Tombouctou, Ansar Dine se livre alors au [saccage de symboles d'un islam soufi contraire à sa conception rigoriste](#) ; des statuettes traditionnelles en bois, neuf mausolées dédiés à des saints soufis, la porte

33. Jean-Loup Amselle, « L'Afrique a-t-elle "inventé" les droits de l'Homme ? », *Syllabus Review*, 2 (3), 2011, p. 446-463.

34. Dima Cissouma Togola et Soufian Al Karjousli, « [Capter les richesses du patrimoine mondial dans une ville sainte de l'islam : la problématique de la mise en tourisme à Djenné au Mali](#) », *Via, Tourism Review*, 4-5, 2014.

sacrée de la mosquée Sidi Yahia sont détruits à la pioche et plus de 4000 manuscrits de l'université islamique sont brûlés.

Ces destructions patrimoniales soulèvent alors une vague d'indignation internationale et sont fortement médiatisées. À Gao, le Tombeau des Askia a également été détérioré car les populations locales n'ont pas pu entretenir le bâtiment et recrépir les murs. L'interdiction des chants et des danses a par ailleurs porté atteinte au patrimoine immatériel.

Protéger, punir et restaurer le patrimoine malien dans un contexte de forte mobilisation internationale

Les destructions de 2012 ont souligné la vulnérabilité du patrimoine malien, mais aussi sa forte valeur symbolique et économique. Dans ce contexte, le Mali fait de la restauration de son patrimoine une priorité pour encourager la paix et la cohésion entre ses différents peuples, avec le soutien de la communauté internationale.

Cette dernière a agi de manière très volontariste. Dès 2012, le tombeau des Askia et la ville de Tombouctou ont été placés sur la liste du patrimoine mondial en péril, suivis en 2016 des villes anciennes de Djenné. En avril 2013, le Conseil de Sécurité de l'ONU a chargé la MINUSMA (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali) d'inclure une **opération explicite de protection du patrimoine** dans ses objectifs, une première dans l'histoire de l'organisation. Certes, la protection du patrimoine en temps de guerre a été pensée à l'échelle internationale dès l'après-guerre. La **Convention de La Haye de 1954** est le seul texte juridique portant exclusivement sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé. Elle a été complétée par un second texte en 1999, pour s'adapter au changement de nature des conflits armés, désormais majoritairement intra-étatiques, ainsi qu'à celui des atteintes au patrimoine culturel de plus en plus intentionnelles³⁵. Néanmoins, cette protection n'avait encore jamais été clairement mise en œuvre dans les décisions de l'ONU.

Sur le terrain, les Casques bleus de la MINUSMA ont aidé jusqu'en 2017 les autorités locales et la société civile à protéger les sites culturels et historiques du pays contre toutes attaques, en collaboration avec l'Unesco. Le pays bénéficie d'autres partenaires techniques et financiers (Union européenne, France, Suisse, États-Unis, etc.) et d'ONG locales. La MINUSMA s'est appuyée par ailleurs sur sa composante civile, l'unité « environnement et culture » (organisation logistique permettant la venue d'experts de l'Unesco pour évaluer les destructions) pour aider à la mise en place d'un orchestre à Goa ou à [la reconstruction de onze bibliothèques de manuscrits anciens](#) par exemple.

Par ailleurs, en 2016, le Touareg malien Ahmad al-Faqi al-Mahdi, membre d'Ansar Dine, est reconnu coupable par la Cour pénale internationale de La Haye et condamné à neuf ans de prison et 2,7 millions d'euros d'amende pour « avoir dirigé intentionnellement des attaques contre des bâtiments à caractère religieux et historique à Tombouctou ». Pour la première fois de l'histoire de la justice internationale, la destruction de biens culturels est instruite comme un **crime de guerre**, contre les populations locales, le peuple malien mais aussi toute la communauté internationale (à travers l'Unesco).

Cet engagement international répond également à des objectifs économiques et politiques. Il s'agit d'éviter au Mali un marasme économique provoqué par la chute drastique du tourisme. C'est aussi un moyen de lutter contre le radicalisme

35. Mathilde Leloup, « [La formation des casques bleus à la protection des biens culturels au Mali, une révolution ?](#) », *Cahier d'histoire*, revue d'histoire critique, n° 142, 2019, p. 61-75,

véhiculé par les djihadistes. Enfin, il vise à éviter les risques de pillage et de trafic de biens culturels dans un contexte de violence et d'insécurité. Ces actions ont eu un impact positif même s'il est difficile d'avoir du recul sur leur effet à long terme, tant la situation politique et sociale du pays demeure instable (coups d'État en 2020 et 2021, affrontements réguliers entre l'armée malienne assistée par la milice Wagner et les groupes djihadistes encore très présents, exacerbation des oppositions entre communautés, etc.).

Cette politique a également entraîné une réflexion plus large sur la protection du patrimoine en temps de guerre. Une conférence sur la protection du patrimoine culturel dans les zones de conflit a réuni plus de 40 pays à Abou Dhabi aux Émirats arabes unis sous l'égide de l'Unesco en décembre 2016. Cela a abouti à l'adoption de la [résolution 2347 du Conseil de sécurité](#) de l'ONU en mars 2017, qui « condamne la destruction illégale du patrimoine culturel, [...] ainsi que le pillage et le trafic de biens culturels [...], notamment par des groupes terroristes ». Ce texte ouvre la voie à des interventions potentielles dans d'autres conflits. Une fondation a par ailleurs été créée au même moment sous l'impulsion de la France et des Émirats arabes unis, en collaboration avec l'Unesco, l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflits (ALIPH), pour fournir une aide financière d'urgence. La fondation a ainsi débloqué une aide de 500 000 dollars en 2020-2021 pour aider aux travaux de crépissage et d'entretien par les différentes communautés locales du tombeau des Askia.

Le tourisme culturel, entre valorisation et protection. Venise, entre valorisation touristique et protection du patrimoine

Un riche patrimoine au service d'un tourisme de masse

L'exemple de Venise, comme celui d'autres villes historiques dans le monde, permet d'envisager les relations complexes qui unissent patrimoine et tourisme. Venise et sa lagune, classées au patrimoine mondial depuis 1987, ont attiré quelque 30 millions de visiteurs en 2019. Ce nombre colossal s'explique, outre les quelque 11,5 millions de touristes à rester au moins une nuit, par les croisiéristes qui ne viennent que quelques heures découvrir la cité des doges. Les retombées économiques étaient alors estimées à trois milliards d'euros. Ce tourisme de masse s'amorce dans la seconde moitié du XX^e siècle, alors que Venise était plutôt tournée jusque-là vers un tourisme d'élite. L'ouverture de l'aéroport international Marco-Polo-de-Tessera (1961), la création de l'île-terminal de Tronchetto (1957-1961) et la construction de nombreux hôtels et campings sur la Terre Ferme (Mestre et Marghera) amènent l'arrivée massive de nouvelles catégories de touristes.

L'attrait pour Venise et sa lagune tient à la fois à son riche patrimoine culturel et au « fait qu'elle soit intrinsèquement différente de toute autre réalité urbaine [...] : si **l'expérience émotionnelle** à la base du tourisme consiste à bouleverser les conditions environnementales et psychologiques quotidiennes, l'altérité de Venise a continué à fonctionner comme un puissant facteur d'attraction pour toutes les classes sociales »³⁶. La ville insulaire, fondée au VI^e siècle, s'étend en effet sur 118 îles reliées par des canaux et forme avec sa lagune un territoire original, protégé de la mer Adriatique par le Lido, un fin cordon sableux de quelque 12 km. Devenue une grande puissance maritime

36. Andrea Zannini, « Il turismo a Venezia dal secondo dopoguerra ad oggi », *Laboratoire italien*, numéro 15, 2014, p. 191-199.

et commerciale à partir du X^e siècle, la « Sérénissime » s'impose comme une « cité-monde » au Moyen Âge. L'Unesco souligne ainsi « une des plus fortes concentrations de chefs-d'œuvre du monde, de la cathédrale de Torcello à l'église Santa-Maria-de-la-Salute. Des monuments d'une exceptionnelle beauté témoignent de l'extraordinaire âge d'or de la République : San Marco, le Palais ducal, San Zanipolo, et la Scuola di San Marco, les Frari et la Scuola di San Rocco, San Giorgio Maggiore, etc. »³⁷. Néanmoins, le touriste, souvent présent pour quelques heures, se contente en général de la place San Marco, du Grand Canal, du pont du Rialto et parfois d'une fabrique de verre à Murano. Des événements tels que la Mostra internationale d'art cinématographique, la Biennale d'art contemporain, la Biennale d'architecture et surtout le Carnaval en février sont par ailleurs des temps forts de l'activité touristique de la ville. Relancé à partir de 1980, alors qu'il était devenu un moment de fêtes privées, le Carnaval de Venise est très rapidement devenu un des symboles de la ville, présent toute l'année sur les affiches publicitaires comme sur les cartes postales³⁸.

Des politiques de valorisation du patrimoine qui conduisent à une « mise en scène » de la ville

Ce tourisme de masse entraîne une dévitalisation de la vieille ville depuis des décennies. L'économie locale traditionnelle (production artisanale et manufacturière, commerces ou services de proximité) disparaît au profit d'une économie entièrement tournée vers le tourisme. Les logements sont transformés en locations de vacances, les palais en hôtels, les restaurants et les magasins de souvenirs se multiplient proposant masques du Carnaval, éventails ou objets en verre de Murano, en réalité souvent importés directement de Chine. Les conséquences sont l'éviction des Vénitiens de la ville historique, devenue trop contraignante au quotidien. Les logements sont rares et chers, le coût de la vie explose (nourriture, travaux de construction...), les rues et les transports sont régulièrement saturés. Beaucoup de riverains partent vers les localités de la Terre Ferme, nourrissant le phénomène de **gentrification** de la vieille ville. Cette dernière est passée sous la barre des 50 000 habitants permanents contre plus de 150 000 dans des années 1950. La ville perd quelque 1 000 habitants chaque année. Les traditions vénitiennes sont par ailleurs mises en scène pour satisfaire ce qui est perçu comme **l'imaginaire touristique** : promenade en gondole, participation au Carnaval avec des costumes imitant ceux du XVIII^e siècle, etc. Il en est de même de la Fête du Rédempteur (*Festa del Redentore*), une importante fête locale qui commémore la fin de la grande épidémie de peste de 1575-1576. Depuis les années 1980, la forte publicité autour de l'événement a attiré les foules en juillet pour voir les barques décorées et assister au feu d'artifice. Les Vénitiens sont désormais nombreux à fuir l'événement. Le tourisme en vient même à réinventer l'histoire de la ville, comme cela est à l'œuvre pour le Ghetto juif étudié par Simon Levis Sullam³⁹, selon qui « aujourd'hui, il faut une forme d'enquête archéologique pour repérer les traces et les strates des différentes périodes et processus culturels qui ont donné forme au Ghetto durant les deux derniers siècles » au vu de toutes les transformations que le quartier a subies depuis les années 1980 pour correspondre aux attentes des visiteurs.

Alors que l'un des critères du classement de la ville au patrimoine mondial porte sur l'authenticité des lieux, les riverains la contestent. Élisabeth Crouzet-Pavan, dans son ouvrage sur Venise, rapporte cette anecdote qui a circulé dans la cité d'un touriste demandant à un Vénitien à quelle heure fermait « le centre de Venise »⁴⁰.

37. <https://whc.unesco.org/fr/list/394/>

38. Gilles Bertrand, « Y a-t-il encore eu un carnaval de Venise au XX^e siècle ? », Laboratoire italien, numéro 15, 2014, p. 179-187.

39. Simon Levis Sullam, « Réinventer la Venise juive : le Ghetto entre monument et métaphore », Laboratoire italien, n° 15, 2014, p. 213-223.

40. Élisabeth Crouzet-Pavan, *Venise VI^e-XXI^e siècle*, Paris, Belin, 2021.

La ville à l'écosystème fragile menacée par ce « tout tourisme »

Le tourisme n'a pas seulement des incidences sur l'authenticité de la ville, mais également sur l'écosystème fragile de la lagune. La ville historique est régulièrement touchée par l'*acqua alta*, un phénomène naturel de haute marée poussée par le vent et qui submerge une partie des ruelles et des places. Les Vénitiens ont encore en mémoire l'*acqua alta* dramatique de 1966, où l'eau a approché les 2 mètres. L'œuvre colossale de restauration du patrimoine alors endommagé avait mobilisé la ville, le pays, mais aussi la communauté internationale. L'Unesco avait même installé des bureaux permanents à Venise. Les nombreux rapports établis après la catastrophe ont souligné la responsabilité humaine dans l'ampleur des dégâts, avec notamment l'extension des activités industrialo-portuaires de Marghera. Ils ont fait prendre conscience de la vulnérabilité de la cité. En 1973, une loi déclare même la sauvegarde de Venise et de sa lagune « problème d'intérêt national ». La surfréquentation touristique renforce cette vulnérabilité, alors que l'*acqua alta* est plus fréquente et plus violente ces dernières années. Le passage des paquebots de croisière géants génère d'énormes vagues dans la lagune, tandis que les milliers de petits bateaux à moteur multiplient les ondes qui sapent peu à peu les fondations de nombreux bâtiments. La fragilisation est également liée à l'important piétinement des touristes. En haute saison, plus de 100 000 personnes peuvent être présentes dans la lagune. Les navires de croisière sont par ailleurs responsables de plusieurs accidents, sans compter la pollution liée au fioul qu'ils utilisent. Venise se place ainsi en troisième position des ports les plus pollués par les paquebots après Barcelone et Palma de Majorque. On reproche également aux touristes de générer des quantités énormes de déchets et d'être responsables d'incivilités.

La difficulté à réguler le surtourisme et à protéger les sites patrimoniaux

Les mouvements de protestation des Vénitiens se multiplient depuis les années 2000. On parle même de « touristophobie ». Les graffitis et les banderoles dénonçant les touristes ou des sites comme Airbnb se multiplient dans les rues. Plusieurs associations de riverains ont été créées pour dénoncer les effets pervers du tourisme.

Cependant, la volonté politique de limiter ces dérives reste ambiguë, tant la municipalité est dépendante des revenus générés par le tourisme (plus de 11 % du PIB de la ville). C'est le cas également de nombreux habitants qui en vivent directement ou indirectement. L'épidémie de Covid-19, qui a durement touché l'activité touristique, a rappelé de manière abrupte combien le tourisme était essentiel à la survie économique de cette ville.

Certaines mesures sont cependant prises par la municipalité, notamment depuis la menace de l'Unesco en 2017 d'inscrire le site sur la **liste du patrimoine mondial en danger**. Elle multiplie en amont les campagnes de sensibilisation, affiches publicitaires, mobilisation sur les réseaux sociaux avec **#EnjoyRespectVenezia**. Cependant, les décisions concrètes sont parfois ponctuelles, ne sont pas toujours appliquées ou régulièrement repoussées. En 2018, la ville a par exemple testé un quota de 20 000 personnes autorisées à assister à la cérémonie d'ouverture du Carnaval. La même année, des portiques de contrôle ont été mis en place de façon temporaire pour contrôler les flux. Des systèmes de caméras de surveillance et de traçage des téléphones portables ont été installés l'année suivante, dénoncés par de nombreux Vénitiens qui redoutent des atteintes aux libertés. En 2024, la municipalité annonce par ailleurs la mise en place d'un droit d'entrée payant (entre 3 et 10 euros) pour les

touristes de quelques heures, lors de la période de grande fréquentation. En août 2021, la circulation des paquebots de plus de 25 000 tonnes a enfin été interdite dans le bassin de San Marco et le canal de la Giudecca. Désormais, ils accostent dans le port de commerce à Marghera. Mais la cohabitation avec les porte-conteneurs reste encore compliquée, avant la réalisation d'une véritable gare maritime. La fragile cité espère également limiter les conséquences de l'*acqua alta* grâce au **système MOSE** (*MOdulo Sperimentale Elettromeccanico*, ou « module expérimental électromécanique »), coûteux projet de digues rétractables. Décidé dès les années 1970, suite aux inondations de 1966, le chantier, démarré en 2003 n'a été terminé qu'en 2020, après maintes péripéties et scandales financiers.

Pistes pédagogiques

Le jalon sur Paris nécessite pour les élèves de maîtriser un certain nombre d'édifices/sites pour nourrir le sujet. Le travail proposé permet à la fois à l'ensemble du groupe de maîtriser des exemples précis qui pourront nourrir l'argumentation d'une dissertation, mais aussi de s'entraîner pour le grand oral du baccalauréat.

Les élèves sont répartis en petits groupes et travaillent chacun sur un édifice/site parisien. Il s'agit de voir comment concilier protection du patrimoine, développement économique et nouvel urbanisme, et les oppositions que cela peut générer. Les monuments les plus emblématiques ne sont pas forcément proposés car supposés connus des lycéens ou n'entraînant pas de concurrences ou de tensions. Par ailleurs, les grandes transformations d'Haussmann sont déjà connues des élèves puisque cet exemple fait partie des « points de passage et d'ouverture » de la classe de première en histoire.

Une série de questions peut aider chaque groupe à structurer sa réflexion. Ces questions peuvent être modulées selon le lieu travaillé.

- Quelle est la brève histoire de l'édifice/du site ?
- Comment s'insère-t-il dans le tissu urbain de la ville ? Quelle est sa fonction ?
- Cet édifice/ce site est-il labellisé ?
- Comment est-il valorisé ?
- Sa réalisation a-t-elle suscité ou suscite-t-elle encore des tensions entre différents acteurs ?

Parmi les thèmes de travail possibles : Musée de Cluny, Institut du monde arabe (IMA), Pyramide du Louvre, Colonnes de Buren, Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (Centre Beaubourg)⁴¹, Canopée des Halles, Samaritaine, Tour Montparnasse, Parc et Grande Halle de la Villette, Site François-Mitterrand de la Bibliothèque nationale de France (BnF), Site Richelieu de la BnF, Bercy Village, Musée d'Orsay, Place de la République, Tours Duo, etc.

Les exposés à l'oral durent 5 minutes pour chaque groupe, afin de cadrer avec les exigences du grand oral. Selon le nombre d'élèves et le temps imparti à la séquence dans la programmation, ces exposés peuvent être restitués sous diverses formes :

- En classe avec l'appui d'un diaporama (même si le grand oral doit se penser sans support de documents, il est nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre du cours que les élèves puissent visualiser les exemples) ;

41. L'institut Georges Pompidou propose plusieurs activités : [Pompidou et le patrimoine parisien](#).

- Sous forme de capsules vidéos proposées sur une plateforme collaborative ;
- Lors d'une visite à Paris. Les sites sont alors choisis en fonction du parcours souhaité par l'enseignant. Chaque groupe présente son travail *in situ* ;
- Les présentations peuvent également s'appuyer sur la réalisation de petits croquis ou de maquettes (notamment pour des élèves qui s'intéresseraient à une orientation vers des métiers en lien avec l'architecture).

Pour conclure ce travail, l'ensemble de la classe peut réaliser – à la maison ou en classe – un croquis ou schéma de synthèse. Il s'agit non seulement d'un exercice de localisation mais aussi et surtout d'un travail de réflexion pour arriver à une typologie des exemples travaillés.

Dans la légende, les élèves peuvent ajouter certaines précisions :

- Les édifices labellisés,
- Les hauts lieux touristiques,
- Les lieux au service des Parisiens (loisirs, commerce, rassemblements...),
- Les projets qui ont suscité de fortes oppositions.

Pour le jalon portant sur **la question patrimoniale au Mali**, une présentation par le professeur des enjeux géopolitiques de la région est sans doute nécessaire, en réactivant si possible les connaissances vues dans le thème 1 « Faire la guerre, faire la paix : formes de conflits et modes de résolution ». Sur la destruction des mausolées de Tombouctou, les [ressources de l'INA](#) peuvent être mobilisées pour un éclairage en début de séance. La problématique est rappelée par le professeur.

Afin de saisir la complexité des enjeux relevant à la fois des patrimoines matériel et immatériel, de la destruction puis de la restauration comme vecteurs de transmission de ces patrimoines, une des pistes est de faire travailler les élèves de manière approfondie sur un ou plusieurs articles issus de la recherche (par exemple, « Lassa Cissé, Thierry Joffroy, « Le patrimoine mondial du Mali après le conflit armé de 2012 », article disponible dans les actes du colloque Terra 2016). Le travail peut être mené en groupes. Il s'agit de travailler avec eux la capacité « se documenter », et celle-ci, autant que faire se peut, de manière autonome – la perspective demeurant de découvrir ou se familiariser avec quelques méthodes de travail de l'enseignement supérieur (sans en adopter les mêmes exigences).

Un premier temps de recherche, en ligne, au CDI du lycée ou en médiathèque, permet aux élèves de rassembler une courte bibliographie/sitographie sur le sujet. Un guide peut être fourni, avec l'appui du professeur documentaliste, sur les principaux attendus de l'exercice et sa mise en forme, éventuellement. Dans un deuxième temps, les élèves sont invités à synthétiser les informations recueillies et à les hiérarchiser, et à dégager quelques grands thèmes : « Histoire du patrimoine du Mali », « Les destructions de 2012 », « L'importance de la transmission traditionnelle », « le patrimoine immatériel », « les restaurations », etc.

Ces thèmes peuvent ensuite faire l'objet d'une restitution sous la forme de la production d'une exposition. Celle-ci peut les amener pareillement à travailler la capacité à exposer de manière autonome le résultat d'un travail collectif – ceux-ci pourront par exemple se relayer pour la présenter aux autres classes de l'établissement. Elle peut également être réalisée de manière virtuelle (sur les applications « Cahiers multimédia » ou « Page » de l'ENT, Digipad, Pearltrees, en tout cas en veillant à utiliser des outils stabilisés respectant le cadre RGPD).

Concernant le **jalon portant sur Venise**, le professeur pourra s'appuyer sur le dossier d'Emanuele Giordano publié par le site Géoconfluences, « [\(Sur\)vivre dans une ville touristique : les effets socio-spatiaux du surtourisme dans le centre historique de Venise](#) », et utilement en extraire les documents et données nécessaires à la mise en œuvre de l'activité.

Pour rappel, le jalon invite à travailler sur la manière de concilier développement économique et développement durable tout en portant une réflexion sur les limites du surtourisme. L'idée est d'élaborer un atelier « gestion de crise » qui peut inviter les élèves à bien intégrer les logiques d'acteurs, parfois contradictoires, en prenant fictivement le rôle d'une association d'habitants, de la municipalité, d'une compagnie touristique, d'un parti écologiste, etc. Chacun de ces groupes aura pour mission de préparer une réaction « à chaud », sous la forme d'un éditorial, à plusieurs situations de crise (identiques pour tous les groupes). Ces dernières peuvent être scénarisées de préférence en piochant dans l'actualité : l'expérimentation du billet d'entrée à 5 euros (décembre 2024 puis 2026), le mariage de Jeff Bezos en 2025 exacerbant les critiques contre le surtourisme (en juin 2025), la menace de la montée des eaux, etc. Les élèves mènent un temps de recherche préparatoire. L'activité est à mener en un temps réduit et contraint afin de rechercher la prise de position et la réactivité dans la préparation des arguments : on peut au cours de la séance convoquer les élèves pour des « réactions à chaud » (face caméra si possible), afin de dynamiser l'ensemble et de travailler la prise de parole spontanée.

La confrontation des différents points de vue (visible par tous et tout au long de la séance) peut être menée ensuite sous la forme de débats réglés recherchant des solutions de consensus. Ce temps en commun est aussi l'occasion de vérifier la maîtrise du sujet par les élèves.

**Orientations pour la mise en œuvre de l'objet conclusif :
« La France et le patrimoine, des actions majeures de valorisation et de protection. »**

Articulation et sens général

L'objet de travail conclusif invite à s'appuyer sur les notions et les problématiques étudiées en introduction et dans les deux axes en s'intéressant au cas de la France, nation qui compte un patrimoine riche et diversifié et déploie depuis la Révolution française une politique patrimoniale volontariste, cherchant à concilier les deux termes en tension : « valorisation » et « protection ». À tous les niveaux, les points de réflexion développés lors de l'introduction et des deux premiers axes sont à réinvestir dans le cas de la France, en particulier des liens entre le patrimoine et ses enjeux politiques, sociaux, économiques, géopolitiques, et ce que le patrimoine dit d'une identité collective en mouvement, et de la possibilité pour une société de se projeter à travers lui.

Il peut donc être utile de mettre en évidence les points suivants :

- Les évolutions d'une politique publique en France prennent leurs racines très en amont, comme cela a été vu lors de l'introduction. L'Ancien Régime avait en effet déjà posé les bases d'une politique de protection (par les musées notamment), qui se

voit concrétisée lors du temps de rupture que constitue la Révolution française. Il ne s'agit pas ici de répéter les éléments déjà abordés, mais d'approfondir une réflexion sur les leviers de l'action publique, élaborée progressivement depuis le XIX^e siècle par l'intermédiaire d'un droit du patrimoine ;

- Il importe de souligner la diversité grandissante d'acteurs prenant part aux politiques patrimoniales, d'abord par la constitution d'un véritable corps d'experts, et ensuite alors que les actes de décentralisation ont transféré aux collectivités la gestion d'une grande partie des biens, et que le coût inhérent à la sauvegarde ou l'entretien impose une diversification des sources de financement, notamment en y associant des acteurs privés ;
- L'élargissement de la notion de patrimoine a pour conséquence d'inclure non seulement du bâti et des monuments, mais aussi des biens très divers, des paysages, des pratiques, tout un ensemble donc d'éléments matériels, immatériels et naturels nouveaux. Cette patrimonialisation plus rapide et plus large conduit à s'interroger sur ses usages, notamment comme objet diplomatique ou enjeu de renouvellement économique et social. Le patrimoine est donc pensé comme un atout, dans le jeu diplomatique ou pour des territoires en difficulté, comme l'illustre l'exemple du bassin minier.

Problématique de l'objet conclusif

Comment la gestion du patrimoine français évolue-t-elle pour prendre en compte ces nouveaux enjeux, entre élargissement de la notion, demande sociale forte et multiplication des coûts ? Dans quelle mesure le patrimoine français demeure-t-il dans ce contexte source de potentialités multiples, à différentes échelles ?

Éléments fondamentaux. Notions et points de connaissance

La gestion du patrimoine français : évolutions d'une politique publique

Ce premier jalon renvoie à des éléments déjà vus en introduction, qui peuvent être rappelés ici, notamment les prémices d'une politique patrimoniale à partir de la Révolution française. Un premier moment à travailler correspond à la phase d'identification et de classement, qui s'incarne particulièrement avec la création de la fonction d'inspecteur des monuments historiques le 25 novembre 1830, créée par François Guizot et occupée par Prosper Mérimée. Ce dernier va travailler avec Eugène Viollet-le-Duc, à qui il commande ses premières réalisations d'édifices en France. On lui doit, par exemple, la flèche récemment reproduite à l'identique après l'incendie de la cathédrale de Notre-Dame-de-Paris, mais aussi la restauration de la cité de Carcassonne et du Mont-Saint-Michel. Ces restaurations ne sont pas sans causer des conflits : celle de Notre-Dame est à l'origine de la « querelle du gothique ». Faut-il restaurer à l'identique ? Ou, comme Viollet-le-Duc l'entreprend, transformer les édifices médiévaux restaurés ? Les voyages d'inspection de Mérimée à travers la France (Bretagne, Midi...) le conduisent en tout cas à classer de nombreux monuments : crypte Saint-Laurent à Grenoble, baptistère Saint-Jean à Poitiers, etc. Il s'agit par ce travail de classement de réaliser l'inventaire, descriptif et critique, des édifices du royaume qui méritent d'être conservés.

Durant la deuxième phase se forment de véritables professionnels du patrimoine sous l'égide cette fois de la III^e République. C'est la création de l'École du Louvre (1882) qui forme les conservateurs du patrimoine et les techniciens de sa restauration. La République renforce la législation : après une première loi en 1887, la plus importante est celle de 1913, qui consacre les principes d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité des œuvres entrées dans les musées publics, et crée un cadre de classement d'immeuble ou d'objet immobilier, sans l'accord nécessaire de son propriétaire. En 1930, les monuments naturels sont aussi concernés.

La troisième et dernière phase est celle qui commence à la seconde moitié du XX^e siècle et s'étire jusqu'à nos jours, et correspond à la prise en compte, par le grand public, des enjeux de sauvegarde du patrimoine. Une administration du patrimoine se met en place, avec une activité législative encore récente. Celle-ci est décentralisée et relève tant des régions que des départements et communes. En région, ce sont les commissions régionales du patrimoine et de l'architecture qui jouent un rôle crucial dans la procédure de classement. Par ailleurs, ce sont [les collectivités qui sont les premières propriétaires de monuments historiques](#) : la moitié de ce patrimoine se trouve dans des communes de moins de 2000 habitants, ce qui n'est pas sans causer de grandes difficultés financières pour en assurer la conservation.

Le premier des acteurs pour la sauvegarde du patrimoine est, de manière incontournable, l'État, par ses capacités financières, son rôle politique, et la formation de savants et de techniciens compétents pour assurer sa gestion et sa restauration si nécessaire. En 1941 s'ajoutent à la notion de patrimoine culturel les vestiges archéologiques, tandis que le patrimoine naturel est sauvegardé quant à lui par les réserves naturelles (1957) et les parcs nationaux (1960). En 1964, André Malraux, ministre de la culture du général de Gaulle crée l'inventaire, qui doit recenser le patrimoine de tous les cantons de France. À partir des années 1980, la définition du patrimoine est encore élargie : sous la présidence de François Mitterrand, le ministère de la culture étend son action à l'art contemporain, au patrimoine industriel, etc. Plus récemment, on intègre de nouveaux sites naturels, comme le vignoble de Bourgogne, les volcans d'Auvergne, les quartiers du Havre construits par Auguste Perret après la Seconde Guerre mondiale, et enfin le patrimoine immatériel. Pour sauvegarder ce patrimoine de plus en plus nombreux, l'État s'appuie sur un réseau d'opérateurs comme le centre des monuments nationaux. À l'échelle locale, le ministère compte sur les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), sous l'autorité des préfets, pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine et développer les pratiques artistiques. Mais l'entretien du patrimoine a un coût colossal, qui explique en partie la multiplicité des acteurs aujourd'hui.

Depuis 1983, les lois de décentralisation répartissent les compétences en matière patrimoniale entre les communes, les départements et les régions. Depuis 2004, certaines collectivités sont même devenues propriétaires de monuments historiques et doivent donc en assurer la gestion et l'entretien. Face au coût colossal d'entretien, l'État et les collectivités ne sont plus en mesure d'assurer seuls les dépenses, d'où une multiplicité des acteurs. Le mécénat permet à des acteurs privés (particuliers, entreprises) de s'impliquer dans le patrimoine. Le groupe LVMH multiplie par exemple ses domaines d'intervention (mode, artisanat, vignoble) en finançant des initiatives et en défendant des savoir-faire. Pour les grands groupes, cela permet de servir une politique de marketing liée à l'identité de la marque (le luxe, pour LVMH) et de publicité à destination du grand public. Les citoyens eux-mêmes sont appelés à participer, notamment à travers la Fondation du patrimoine, qui organise des financements participatifs. Le loto du patrimoine, organisé la première fois en 2018, poursuit cette logique. Les individus s'organisent également en associations pour défendre un patrimoine local et lancer des initiatives de sauvegarde (appels aux dons,

manifestations culturelles, etc.). On peut parler de « démocratisation du patrimoine », rendu plus facilement accessible au plus grand nombre, notamment grâce à la médiatisation du patrimoine avec des émissions à grand succès (*Des Racines et des Ailes*, *Secrets d'Histoire*, etc.) analysées par l'historien Thibault Le Hégarat dans sa thèse.⁴²

Les stratégies de patrimonialisation pour séduire un public plus large se diversifient. Le ministère de la culture attribue des labels comme le label « Villes d'art et d'histoire » (créé en 1985) qui offre aux 190 territoires qui en bénéficient des subventions. Depuis 2006, le label « Entreprise du patrimoine vivant » (EPV) créé par le ministère de l'économie valorise et protège un « savoir-faire rare, renommé ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles et circonscrit à un territoire ». Ces labels permettent la mise en lumière d'un patrimoine et sa protection. Enfin, l'ingénierie culturelle contribue aussi à mettre en valeur des sites. C'est le cas de la fête des Lumières à Lyon, par exemple, qui met en valeur des monuments de la ville en les « illuminant » (la pratique, d'origine religieuse, est municipalisée dans les années 1980). Elle attire près de deux millions de visiteurs par an. La médiation culturelle permet de démocratiser le patrimoine et de le rendre accessible, en utilisant de plus en plus le truchement du numérique : visites virtuelles, audioguides, applications, bornes interactives et tactiles reconstituant des traces perdues, etc. Il y a donc une variété de stratégies pour « patrimonialiser » et ainsi sauvegarder des biens. Dans certains cas, il peut même s'agir de donner une seconde vie à des territoires en déclin (voir ci-dessous, jalon 2).

Depuis les années 1980, il faut aussi prendre en compte une demande sociale de plus en plus forte, d'un patrimoine plus représentatif de nos sociétés, comme l'illustre l'émergence de la notion de « [matrimoine](#) », du patrimoine de différentes minorités ou des traces témoignant de l'histoire de l'immigration, de la colonisation ou de l'esclavage. Ou encore de la manière dont est pensé le patrimoine dans le monde occidental entre le patrimoine culturel et le patrimoine naturel. Ces débats rendent plus délicate encore la question des financements, alors que [le stock de biens à protéger s'allonge](#) (plus de 45 000 immeubles et 260 000 objets protégés en 2023).

La patrimonialisation, entre héritage culturel et reconversion. Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais

Ancienne région de mineurs, la fermeture des houillères, des puits de mine et plus récemment des grandes usines de sidérurgie a eu un impact profond sur l'économie du territoire de l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais. La désindustrialisation a entraîné des préoccupations concrètes (économique et sociale) mais aussi plus symboliques (mémorielle). C'est pour répondre à ces différents enjeux que d'anciens sites industriels ont été patrimonialisés.

Le cinéma a joué un rôle clef, par exemple avec le film *Germinal* de Claude Berri en 1993, pour la sauvegarde de la friche minière de Wallers-Arenberg. Celle-ci était promise jusque-là à la destruction. Un des premiers arrêtés de classement au patrimoine de l'Unesco s'est même fait pendant le tournage et le site sera finalement inscrit en 2012 sur la liste du patrimoine mondial. En devenant décor de cinéma, la mine a véritablement acquis un statut de patrimoine et s'imbrique désormais dans un pôle d'excellence en images et médias numériques.⁴³

42. Thibault Le Hégarat, *Télévision et patrimoine. Les représentations du patrimoine culturel à la télévision française et la construction d'un regard (XX^e-XXI^e siècle)*, Thèse d'histoire sous la direction de Christian Delporte, Université Paris-Saclay, 2015.

43. Nicolas Marichez, « [Le cinéma, vecteur de patrimonialisation du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais](#) », *Géoconfluences*, mars 2020.

En 2012, le **bassin minier du Nord-Pas-de-Calais est inscrit au [patrimoine mondial](#)**. Sa particularité est qu'elle protège alors un « paysage culturel évolutif ». C'est l'aboutissement d'une démarche de plusieurs années, initiée localement et soutenue par le gouvernement. 353 biens sont protégés : des équipements d'extraction (notamment les chevalets ou chevalements, ces fameuses « tours » qui font la communication entre le fond et le jour), les terrils, voies ferrées, les étangs d'affaissement ou encore les cités minières. Tout n'a pas été conservé, et certains éléments ne peuvent parfois l'être qu'à titre symbolique : ainsi, les chevalets ne sont plus nécessairement sur le carreau des mines. Sur les 150 qui existaient il y a un siècle, une vingtaine est conservée. Par ailleurs, l'inscription au patrimoine mondial n'a été possible que parce que, à plusieurs reprises et localement, lorsqu'un projet menaçait le patrimoine de destruction, des associations ou des élus se sont mobilisés pour obtenir une protection au titre du patrimoine précisément. Ainsi, la fosse 9-9bis d'Oignies (Métaphone) : la portée symbolique est forte car ce fut la dernière en activité (1990, 270 ans d'exploitation). Alors que sa destruction est envisagée, le 9-9bis est sauvé par l'action de l'association ACCCUSTO SECI, composée d'anciens mineurs et de passionnés, qui amène à classer les bâtiments au titre des monuments historiques en 1994. En 2003, la communauté d'agglomération Hénin-Carvin fait l'acquisition du site auprès des Charbonnages de France et décide d'un projet de reconversion fondé sur le développement culturel et économique. Plus ancienne cité-jardin d'Europe continentale, la cité Brunou à Dourges a connu depuis 2009 un projet de rénovation urbaine complet, l'adaptant aux usages de la ville du XXI^e siècle (restructuration de certains logements, végétalisation, circulation repensée...). Une application de visite, téléchargeable sur les plateformes, permet même de visiter de manière interactive la cité, avec des enregistrements audio, vidéos et des images d'archives. Or, cette rénovation a entraîné des tensions auprès d'habitants contraints de se plier à de nouvelles normes pour l'entretien ou l'aménagement de leurs maisons individuelles. Le Louvre-Lens, pour sa part, a été présenté comme un équipement culturel majeur à même de redynamiser le territoire : toutefois, sa fréquentation plafonne et son coût global demeure élevé. À l'origine, l'idée était de produire un « [effet Bilbao](#) » : cet exemple d'un modèle spatial supposément transposable en un autre lieu démontre, avec le Louvre-Lens, à quel point cette idée relève du mythe. La patrimonialisation du bassin minier du NPDC illustre comment de telles opérations relèvent en grande partie de discours de marketing urbain.

Le patrimoine, facteur de rayonnement culturel de la France dans le monde et objet d'action diplomatique (un exemple du patrimoine immatériel : le repas gastronomique des Français)

Fort d'une richesse patrimoniale très conséquente, la France dispose d'un véritable atout géopolitique dans un contexte de mondialisation. C'est d'abord un facteur de rayonnement culturel. La France bénéficie à ce titre de la francophonie, de grands projets à l'étranger (Louvre Abou-Dhabi en 2017, centre Pompidou Shanghai en 2019) et du tourisme. Plus de cent millions de touristes ont visité la France en 2024, année portée par les Jeux olympiques et paralympiques, lui confortant sa place de première destination touristique mondiale. Ceux-ci, surtout des Européens, viennent découvrir d'abord les sites les plus emblématiques du patrimoine. Notre-Dame-De-Paris a accueilli douze millions de visiteurs en 2018, le domaine de Versailles six millions sept cent mille. Le Musée du Louvre, le Musée d'Orsay, le Centre Pompidou, le Mont-Saint-Michel et le Sacré-Cœur complètent la liste des biens les plus visités, par plusieurs millions de personnes chacun. Or le tourisme patrimonial concerne surtout l'Île-de-France, qui concentre soixante pour cent des sites visités en 2018. Selon les

économistes Françoise Benhamou et David Thesmar, d'après un rapport en 2012, le public est en outre mal informé. Cinquante pour cent de la fréquentation se concentre ainsi sur un pour cent des musées.⁴⁴

Les touristes viennent aussi découvrir un art de vie, un « mode de vie à la française » et donc son patrimoine immatériel. Notamment la gastronomie. Le repas gastronomique des Français n'est pas la gastronomie. Le premier renvoie à un modèle alimentaire (trois repas par jour, à table, à heures fixes, avec un temps de préparation et une durée élevée et des composantes pris dans l'ordre), quand la seconde se définit par une histoire quadri-séculaire d'une pratique de distinction sociale, qui peut être instrument d'influence diplomatique.

Celle-ci comporte les divers arts de la table et le « bien manger » français. Elle inclut la boulangerie, la pâtisserie, les activités vinicoles (le vin), etc. Or, on ne peut distinguer ici le bien de son savoir-faire, et des mesures de protection à l'égard des artisans pour les protéger de la seule loi du marché sont également en réflexion. Si l'industrie du luxe investit le secteur gastronomique pour en faire un marché haut de gamme, à destination des plus fortunés ou des touristes, la standardisation et le bas-gamme de l'alimentation proposée aux Français questionnent, non seulement en raison d'un enjeu de santé publique, mais aussi pour la pérennité d'une telle exception culturelle. La gastronomie française et son art de vivre ne se limitent pourtant pas aux grands restaurants étoilés, mais s'élargit aux boulangers, fromagers, vigneron, plus modestes, de tout le territoire et appartient à tous, relevant d'une pratique quotidienne et familiale.⁴⁵

Le jalon invite également à identifier le patrimoine comme un objet d'action diplomatique. Tradition ancienne dans les relations diplomatiques, la « diplomatie culinaire » consiste à utiliser le repas pour transmettre un message non verbal dans un contexte de relations entre États. Si le partage du pain est anthropologiquement le marqueur d'une appartenance commune (le « copain »), l'importance accordée aux repas des ambassadeurs s'accroît au fil des temps modernes, pour aboutir avec Talleyrand lors du congrès de Vienne, où les talents de Carême (Antonin) permettent à la France d'éviter une débâcle complète après la chute définitive de Napoléon. À l'occasion de ces réceptions, les grands chefs français sont mobilisés pour séduire les dirigeants étrangers. Deux exemples l'illustrent. De Gaulle reçoit Kennedy à Versailles en 1961 ; dans un contexte de tension, le général cherche à impressionner son homologue et à mobiliser l'argent américain en faveur du patrimoine. En 2015, le président François Hollande reçoit Barack Obama ; ils ont dîné à l'Ambroisie, restaurant de la place des Vosges dans le Marais. Il s'agissait alors de marquer une (fausse) simplicité, une approche moins guindée et plus chaleureuse. Mais il s'agit aussi d'éviter l'incident « gastro-diplomatique » : ainsi, en avril 1999, la visite du président iranien Mohammed Hatami fut annulée à la dernière minute car les officiels de la République islamique exigeaient que le vin soit retiré. Finalement, la visite fut reportée et le dîner remplacé par un thé au palais de l'Élysée.⁴⁶ En 2004, lors d'une nouvelle visite du président iranien, la France a obtenu de pouvoir conserver les bouteilles de vin, engrangeant ainsi une petite victoire diplomatique. La gastronomie est un argument touristique dont la légitimité est renforcée par l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. En témoigne la multiplication des opérations de promotion du repas gastronomique français : c'est la « gastro-diplomatie » (promotion de la gastronomie

44. Françoise Benhamou, David Thesmar, « [Valoriser le patrimoine culturel de la France](#) », rapport du Conseil d'analyse économique, 2011.

45. Csergo, Julia. « Quelques enjeux de l'inscription de patrimoines alimentaires à l'Unesco ». *Géoéconomie*, 2016/1 N° 78, 2016. p.187-208.

46. Jean-Marc Albert, *Aux tables du pouvoir*, Armand Colin, 2009.

par un État pour renforcer son dynamisme économique – tourisme, vente de produits agro-alimentaires, terme employé pour la première fois en 2002 dans un article de *The Economist*⁴⁷). Cette diplomatie est à mettre en lien avec des intérêts économiques et commerciaux, alors qu'il s'agit aussi de faciliter l'exportation de produits alimentaires ou agricoles. Ceux-ci représentent douze pour cent des exportations de marchandises françaises, en particulier des produits haut-de-gamme (vins, spiritueux, fromages, produits fins comme le foie gras, etc.). Autrement dit, ces aspects nourrissent la puissance économique de la France, étant l'un des rares secteurs à avoir une balance excédentaire. Le gouvernement soutient plusieurs opérations : « Goûts de France » par exemple, avec un point d'orgue pour l'année de la gastronomie française en 2019, dont la spécificité tient au rôle des chefs cuisiniers (1 700 dans le monde) qui jouent le rôle d'intermédiaires ou d'ambassadeurs. « Taste France », plus récemment, est une opération équivalente mais centrée plutôt sur les produits directement.

Les chefs d'État utilisent aussi le patrimoine dans leurs activités diplomatiques à l'étranger. Tous ont soutenu depuis Jacques Chirac le projet de « Louvre Abou Dhabi » qui a renforcé l'influence de la France au Moyen-Orient, avec des œuvres prêtées par la France. En 2010, Nicolas Sarkozy a rendu à la Corée du Sud deux cent quatre-vingt-dix-sept manuscrits royaux du XIX^e siècle pour renforcer les liens entre les deux pays. François Hollande a usé de l'influence française pour engager la communauté internationale et notamment l'Unesco à soutenir le Mali, dont le patrimoine a été particulièrement touché par la guerre depuis 2012. Emmanuel Macron a accéléré ce processus. Le « [diplomate des belles pierres](#) » est devenu l'un des principaux utilisateurs du patrimoine comme fer de lance de sa diplomatie, son principal instrument de *soft power*. En 2019, pour apaiser les tensions avec l'Italie, il a invité le président italien Mattarella pour commémorer, à Chambord et Amboise, le 500^e anniversaire de la mort de Léonard de Vinci. Il a utilisé le Château de Versailles pour le sommet « Choose France », accueillant les dirigeants des plus grandes entreprises de la planète (Coca-Cola, Google, etc.).

Il convient donc de bien distinguer la « diplomatie culinaire » (la gastronomie comme outil d'action diplomatique) et la « gastro-diplomatie » (promotion de l'image de marque), et de souligner également la différence entre l'image de marque exportée et le patrimoine culturel immatériel, qui fait référence pour sa part au « repas gastronomique des Français », qui n'est pas toujours synonyme d'excellence.

Pistes pédagogiques

La **gestion du patrimoine français** peut être l'occasion de travailler avec les élèves le [concours ID. Patrimoine](#), concours national de découverte du patrimoine local, proposé par la fédération Patrimoine-Environnement et l'Union REMPART. Les élèves de lycées peuvent s'inscrire dans la catégorie « Missions patrimoine ».

La classe ou le groupe doit réaliser un dossier présentant un projet de mise en valeur d'un patrimoine local choisi (sites, édifices, paysages culturels, savoir-faire...) dans une démarche durable (gestion, valorisation, protection). Les élèves peuvent ainsi travailler sur un élément de leur environnement proche et déployer toutes les étapes concourant à expliciter leur stratégie de mise en valeur et de protection.

Le site internet de l'opération renvoie vers un certain nombre de ressources ainsi que de partenaires qui peuvent être contactés. Il est tout à fait possible de travailler le sujet en interdisciplinarité. Le concours est à réfléchir comme devant

47. « [Thailand's gastro-diplomacy](#) », *The Economist*, 2002.

s'intégrer au programme, et plusieurs temps spécifiques en aval comme en amont sont naturellement à penser pour que les élèves ne perdent pas de vue les enjeux historiques, géographiques et géopolitiques du jalon qui mobilisent un large éventail de connaissances.

Sur la patrimonialisation du **bassin minier du Nord-Pas-de-Calais**, s'agissant notamment d'une réflexion à mener sur un territoire en reconversion, il peut être utile de croiser les sources et les données et d'élaborer avec les élèves un travail cartographique approfondi.

Une première **étape** consiste à rassembler avec les élèves des données sur le territoire (par exemple sur le site de l'INSEE) et à une première projection spatiale, notamment via l'étude de cartes topographiques permettant de repérer les terrils et puits de mine⁴⁸ associée à une présentation de ses caractéristiques historiques.

Une deuxième étape consiste à faire étudier des aménagements (la friche minière de Wallers-Arenberg, le Louvre-Lens, la fosse 9-9bis d'Oignies, la reconversion du terril de Nœux-les-Mines, la cité Bruno de Dourges) : une grille d'analyse permettant d'identifier le site, ses contraintes et enjeux, les objectifs de reconversion et d'évaluer sa portée et son succès peut être complétée en groupe. Cette accumulation d'exemples fournira aux élèves des pistes pour alimenter un travail de dissertation lors d'une évaluation ou à s'emparer du sujet en vue du grand oral (en le transposant à d'autres territoires en déclin).

Enfin, les élèves peuvent réaliser un croquis de synthèse, à l'échelle choisie par le professeur, afin de faire figurer les principaux éléments vus précédemment. Ce croquis peut être réalisé avec des [outils numériques](#), notamment l'offre [IGN-Edugeo](#) accessible via Lumni enseignement.

Pour le troisième jalon, le patrimoine, facteur de rayonnement culturel de la France dans le monde et objet diplomatique, qui est le seul à mentionner explicitement un bien inscrit au patrimoine immatériel de l'Unesco, il peut être intéressant d'inciter les élèves à aller voir de plus près comment se constitue un tel objet, en mettant en évidence les aspects à la fois administratifs et institutionnels (constitution du dossier, argumentaire, etc.) et les aspects relevant davantage de l'influence diplomatique. Le soutien de l'État et de ses représentants est en effet la condition *sine qua non* de la reconnaissance. La consultation du dossier de candidature, disponible [en ligne](#) sur le site de l'Unesco, permet ainsi de travailler à la fois sur les exigences de l'institution intergouvernementale (quels critères ?), et sur les arguments mis en avant par l'État candidat pour soutenir l'inscription. Le dossier peut également être travaillé en le confrontant au film de présentation (9'45) également présent sur la page de l'Unesco au moment de la candidature.

Afin de développer la démarche critique, on peut s'appuyer sur le personnage clef de Julia Csergo, historienne de l'alimentation et responsable scientifique du dossier de candidature,⁴⁹ et faire travailler les élèves sur des comptes rendus de l'ouvrage.

48. Camille Tiano, Clara Loizzo, *Le commentaire de carte topographique*, 3^e édition, Paris : Armand Colin, 2025.

49. Julia Csergo, *La gastronomie est-elle une marchandise culturelle comme les autres ? La gastronomie française à l'Unesco : Histoire et Enjeux*, Chartres, Menu Fretin, 2016.

Bibliographie et ressources

Sur l'introduction

- Thomas W. Gaehtgens, *La cathédrale incendiée. Reims, septembre 1914*, Paris, Gallimard, 2018.
- François Hartog, *Régimes d'historicité – Présentisme et expérience du temps*, Seuil, 2003.
- Nathalie Heinich, *La fabrique du patrimoine*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, ministère de la culture, 2009.
- Michela Passini, *La fabrique de l'art national. Le nationalisme et les origines de l'histoire de l'art, France et Allemagne, 1870-1933*, Paris, Maison des sciences de l'homme et Centre allemand d'histoire de l'art, 2012.
- Krzysztof Pomian, *Le musée, une histoire mondiale*, Paris (Gallimard), 2022. T. 1 : du trésor au musée ; tome 2 : l'ancrage européen, 1789-1850 ; tome 3 : à la conquête du monde, 1850-2020.
- Alain Schnapp, *La conquête du passé. Aux origines de l'archéologie*, Paris (Carré), 1993.
- Zemar Tarzi, « [Histoire des grandes statues du Bouddha de Bamiyan depuis leur aménagement jusqu'à leur destruction en 2001 par les talibans](#) », in Caroline Michel d'Annoville et Yann Rivière (dir.), *Faire parler et faire taire les statues*, Rome (École française de Rome), 2016.
- Anne-Marie Thiesse, *La création des idées nationales, Europe 18^e-20^e siècle*, Paris : Editions du Seuil, 1999.

Sur l'axe 1

Réaménager la mémoire. Les usages de Versailles de l'empire à nos jours

- Sylvain Antichan, « Comment l'histoire légitime-t-elle l'État-nation ? : la coproduction du musée historique du château de Versailles par les élites de la monarchie de Juillet », *Revue française de science politique*, 2018, vol. 68 (4), p. 629-650. <https://shs.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2018-4-page-629?lang=fr>
- Maxime Blin, *Le château de Versailles en chantiers : 1623-2018*, Versailles (SOTECA), 2018.
- Thomas W. Gaehtgens, « Le musée historique de Versailles » in Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris (Gallimard), 1997 (édition Quarto), vol. 2., p.1781-1801.
- Vincent Girard, « Réaménager la mémoire », Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe, 2021. <https://ehne.fr/fr/node/21522>
- Fabien Oppermann, *Le Versailles des présidents : 150 ans de vie républicaine chez le Roi-Soleil*, Paris (Fayard), 2015.
- Églantine Pasquier, « [André Cornu et la sauvegarde de Versailles](#) », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, juillet 2015.
- Grégory Quenet, *Versailles, une histoire naturelle*, Paris : La Découverte, 2015, p. 173-188.

- Toutes les ressources grand public du [site internet du château de Versailles](#) (notamment de courtes vidéos et textes sur la Révolution française et l'après), Le château propose également aux enseignants de spécialité HGGSP des [formations](#) (en distanciel).
- Les ressources pédagogiques proposées par le site *Lumni enseignement* : « [Le patrimoine : des enjeux culturels, économiques, politiques](#) », 2021.

Conflits de patrimoine. Les frises du Parthénon depuis le XIX^e siècle

- Mary Beard, *Le Parthénon*, Paris (Tallandier), 2020.
- Emmanuel Pierrat, *Faut-il rendre les œuvres d'art ?*, Paris : CNRS Editions, 2011.
- Dominique Poulot, « [Conflits de patrimoine : les frises du Parthénon depuis le XIX^e siècle](#) », Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe.
- François Queyrel, *Le Parthénon, Un monument dans l'Histoire*, Paris : Bartillat, 2008 (Omnia 2020 pour l'édition poche).
- Une présentation succincte du Parthénon et de la frise des Panathénées sur [le site Panorama de l'art](#) par Sandrine Bernardeau (2013).
- Le ministère grec de la culture a produit [un site internet](#) (en anglais et en grec) consacré à la frise des Panathénées.
- Sur *Lumni enseignement*, [un reportage d'actualité de 2008](#) présente les débats autour de la restitution des marbres, à l'occasion du projet de Musée de l'Acropole.

Sur l'axe 2

Urbanisation, développement économique et préservation du patrimoine. Paris entre protection et nouvel urbanisme

- Bernard Marchand, *Paris, histoire d'une ville (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris : Editions du Seuil, 1993, réédition 2017.
- Mathieu Flonneau, Pascal Geneste, Philippe Nivet et Émilie Willaert, *Le grand dessein parisien de Georges Pompidou*, Somogy éditions d'art, 2010.

La destruction, la protection et la restauration du patrimoine, enjeu géopolitique. La question patrimoniale au Mali

- Jean-Pierre Bat, « Les enjeux contemporains des politiques du patrimoine au Mali », *Historiens & Géographes*, n° 453, février 2021, p. 64-74.
- Lassa Cissé, Thierry Joffroy, « Le patrimoine mondial du Mali après le conflit armé de 2012 », actes du colloque Terra, Lyon 2016.
- Gilles Holder, « [Djenné, "la ville aux 313 saints"](#) », *Cahiers d'études africaines*, n° 208, 2012, p. 741-765.

Le tourisme culturel, entre valorisation et protection. Venise, entre valorisation touristique et protection du patrimoine

- Élisabeth Crouzet-Pavan, *Venise VI^e-XXI^e siècle*, Paris, Belin, 2021.
- Emanuele Giordano. « [Tourisme et attractivité résidentielle dans le centre historique de Venise : Aller au-delà de la gentrification](#) ». *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, 81(2), 75-89, 2013.
- Entretien avec Settis, Salvatore., et al. « Une ville comme les autres ? ». *L'Histoire - Les Collections*, 2016/2 N° 71, 2016. p. 92-93.

Sur l'objet conclusif

- Bady, Jean-Pierre Bady, Marie Cornu (dir.), *De 1913 au code du patrimoine. Une loi en évolution sur les monuments historiques*, Paris, La Documentation française, 2018.
- Géraldine Baglin, « [Construction et évolutions d'une politique publique : la protection du patrimoine architectural en France](#) », Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe.
- Julia Csergo, *La gastronomie est-elle une marchandise culturelle comme les autres ? La gastronomie française à l'Unesco : Histoire et Enjeux*, Chartres, Menu Fretin, 2016.
- Csergo, Julia. « Quelques enjeux de l'inscription de patrimoines alimentaires à l'Unesco ». *Géoéconomie*, 2016/1 N° 78, 2016. p. 187-208.
- Fabien Van Geert ; « [Les politiques du patrimoine en France](#) ». Cahiers français, 2022/5 n° 429, 2022. p. 5-15.
- Nathalie Heinich, *La fabrique du patrimoine*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme, ministère de la culture, 2009.
- Poirier, Philippe, Vadelorge, Loïc (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2003.
- Jean-Pierre Williot, « [Repas gastronomique des Français : un patrimoine immatériel \(Le\)](#) », Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe.